

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS



SOMMAIRE

Présentation de Gally Mauldre	04
Gally Mauldre au quotidien	12
Développement et aménagement	22
Des équipes mobilisées	50

ÉDITO

L'année 2023, la seconde de mon mandat de président, a été marquée par l'anniversaire des 10 ans de la Communauté de communes.

Elle a été l'occasion de revenir sur le chemin parcouru, les projets réalisés et d'en engager de nouveaux.

Réorganisation des services

2023 a vu un changement majeur dans le fonctionnement de notre intercommunalité puisque presque tous les services se sont installés au sein de la mairie de Feucherolles, aux côtés du Pôle urbanisme.

Cette réorganisation générale des services permet une plus grande efficacité déjà perceptible.

Aujourd'hui, ce sont 29 collaborateurs permanents qui agissent pour notre intercommunalité auxquels s'ajoutent 15 intervenants externes sur les 7 centres de loisirs. En ajoutant les agents mutualisés, nous comptons 90 agents intervenant pour la CCGM.

Finances

Côté finances, le budget a permis de favoriser le développement économique de la Communauté de communes, ainsi que la mise en œuvre des actions prévues dans le PCAET. Vous en découvrirez les détails dans ce rapport d'activités.

Et vous pourrez constater que la fiscalité directe reste orientée sur les bases de 2022.

Les dotations forfaitaires sont, elles, en hausse de 10 %.

Transport et mobilités douces

Les actions engagées en faveur des transports avec IdF Mobilités, avec l'opérateur Transdev, devraient être opérationnelles avant la fin de 2024. Le Transport À la Demande, lui, est resté en mode dégradé et ce, malgré un nouveau contrat de délégation. Dans ce contexte, nous suivons toujours ce dossier avec la plus grande attention afin de trouver des solutions qui permettront d'améliorer le service.

En matière de covoiturage, des études sont en cours sur notre territoire pour envisager un rapprochement avec la société BlaBlaCar Daily.

En termes de voies douces, le chemin de Richemont, reliant Mareil-sur-Mauldre à Maule, pourrait débuter fin 2024. Ce projet devrait répondre aux attentes des concitoyens des deux communes.

Analyse des besoins sociaux

Enfin, soucieux de recenser les besoins de nos habitants, nous avons lancé une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) très instructive et participative grâce à la tenue de nombreuses réunions et à l'organisation d'un sondage auprès de l'ensemble de la population.

Cette étude est indispensable pour mieux connaître les attentes diversifiées des habitants de notre territoire.



Patrick Loisel
Président de la CC
Gally Mauldre
Maire de Feucherolles

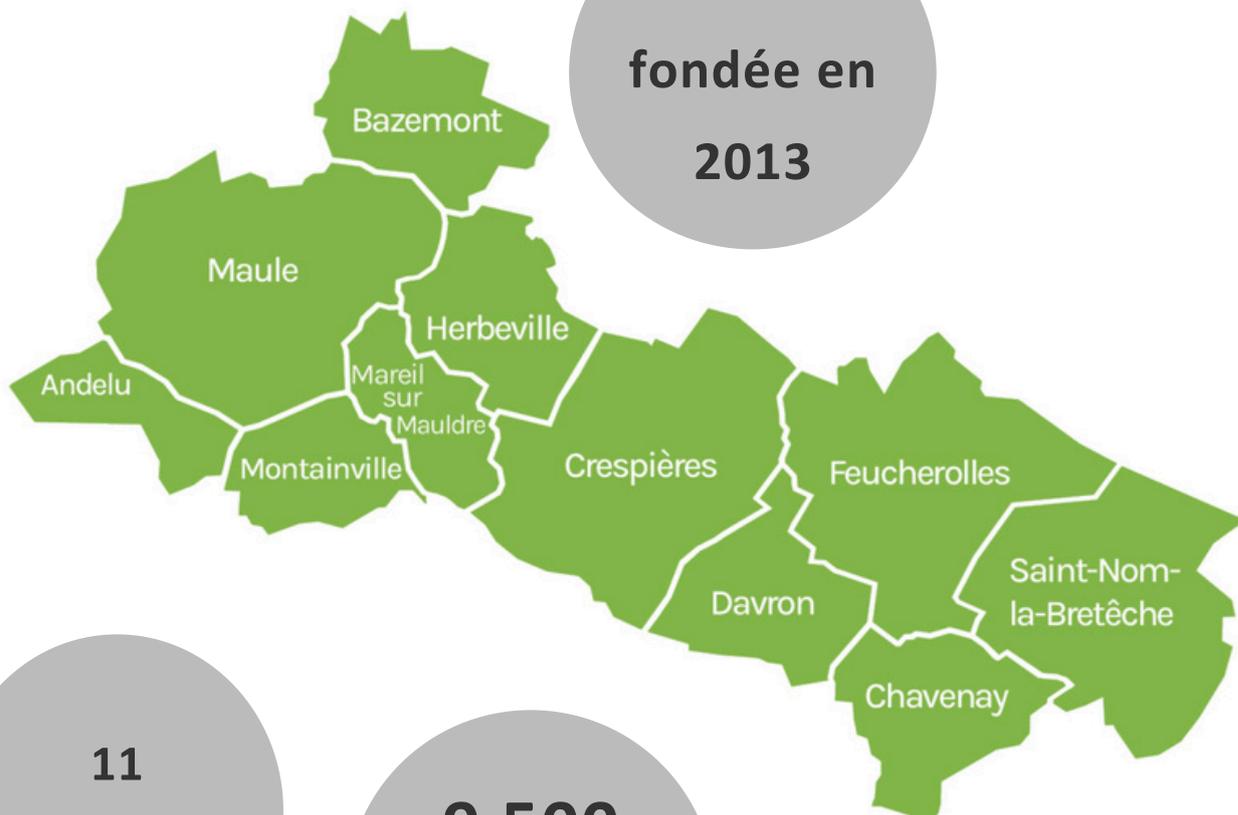
PRÉSENTATION DE GALLY MAULDRE

Le territoire en chiffres	05
Compétences	06
Fonctionnement	07
Bureau communautaire	08
Conseil communautaire	10

LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

22 976
habitants

CCGM
fondée en
2013



11
communes

9 500
hectares

COMPÉTENCES



- **Agir pour le développement économique** du territoire en créant et aménageant des zones d'activités économiques et des structures immobilières d'accueil des entreprises.
- **Soutenir les communes** dans leurs actions de maintien des commerces de proximité, d'intérêt communautaire et les associations œuvrant pour l'emploi.
- **Aménager l'espace communautaire.**
- **Instruire les actes** relatifs au droit des sols.
- S'engager dans des actions en faveur de la **protection de l'environnement** (PCAET).
- **Collecter, traiter et valoriser les déchets** ménagers et assimilés.
- **Sécuriser les berges** et participer à la renaturation des cours d'eau du territoire (GEMAPI).
- **Gérer le cinéma intercommunal** Les 2 Scènes situé à Maule.
- **Co-organiser des évènements** culturels, artistiques et sportifs d'intérêt communautaire.
- **Accueillir les jeunes** dans des structures destinées à l'enfance dans des centres de loisirs sans hébergement.
- **Aider au maintien à domicile des séniors** et des personnes en situation de handicap grâce au portage de repas et l'aide à domicile.
- **Améliorer la mobilité** sur le territoire grâce à une offre de transport adaptée ainsi qu'à la réalisation et l'entretien de circulations douces.
- **Développer un accès aux réseaux** sur son territoire (Très Haut Débit et Fibre).

FONCTIONNEMENT

Le Bureau communautaire

Il est composé du Président, de 5 Vice-Présidents ayant chacun une délégation liée à une ou plusieurs des compétences transférées et des Maires des communes du territoire soit un total de 11 membres.

Le Bureau communautaire donne son avis sur les dossiers d'intérêt communautaire qui lui sont proposés et valide les projets de délibération qui sont soumis au vote du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire

Composé de 34 élus communautaires pour 6 ans parmi les conseillers municipaux des communes membres.

Les séances sont publiques et se tiennent au moins une fois par trimestre.

Les délibérations et les procès verbaux sont mis en ligne sur le site Internet.

Patrick Loisel, Maire de Feucherolles, est Président de la Communauté de communes Gally Mauldre depuis le 20 octobre 2021.

Les Commissions, Comités et Conseil d'exploitation

Ce sont des instances obligatoires. Elles peuvent faire des propositions ou émettre des avis qui sont ensuite présentés en Bureau communautaire, lequel décide de les proposer ou non au vote du Conseil.

Il y a au total 6 Commissions communautaires en 2023 :

- Affaires générales et financières et gestion de l'activité du Cinéma Les 2 Scènes.
- Développement de la stratégie de communication intercommunale, Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC) et suivi de la stratégie d'aménagement de la Gare de Saint-Nom-la-Bretèche et de ses abords.
- Développement économique et aménagement.
- Transport, déplacements et circulations douces.
- Environnement et développement durable, instruction du droit des sols et politique GEMAPI.
- Équipements culturels et sportifs, centre de loisirs sans hébergement, actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors.

34

Conseillers communautaires

11

Maires membres
du Bureau des maires

8

Conseils communautaires

5

Vice-Présidents

91

Délibérations

BUREAU COMMUNAUTAIRE



Patrick Loisel
Président
Maire de Feucherolles



Gilles Studnia
1er Vice-Président
En charge du développement de la stratégie de communication intercommunale, des Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC) et du suivi de la stratégie d'aménagement de la Gare de Saint-Nom-la-Bretèche et de ses abords
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche



Adriano Ballarin
2ème Vice-Président
En charge du développement économique et de l'aménagement
Maire de Crespières



Myriam Brenac
3ème Vice-Présidente
En charge du transport, des déplacements et des circulations douces
Maire de Chavenay



Jean-Bernard Hetzel
4ème Vice-Président
En charge de l'environnement, du développement durable, de la politique GEMAPI et de l'instruction du droit des sols
Maire de Bazemont



Nathalie Cahuzac

5ème Vice-Présidente

En charge des équipements culturels et sportifs, des ALSH, des actions en faveur du sport, de la jeunesse et des séniors

Maire de Mareil-sur-Mauldre



Olivier Ravenel

Conseiller communautaire et membre du Bureau

En charge de l'animation territoriale et événementielle

Maire de Andelu



Damien Guibout

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Davron



Vincent Gay

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Herbeville



Laurent Richard

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Maule (décédé le 27 mai 2024)



Éric Martin

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Montainville

CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Olivier Leprêtre
Maule



Sidonie Karm
Maule



Hervé Camard
Maule



Sylvie Bigay
Maule



Jean-Christophe Seguiér
Maule



Caroline Quinet
Maule



Hajer Rivière
Maule



William Falchetto
Maule



Karine Dubois
Saint-Nom-la-Bretèche



Gérard Parfait
Saint-Nom-la-Bretèche



Dominique Gerbert
Saint-Nom-la-Bretèche



Christine Caillat
Saint-Nom-la-Bretèche



Axel Faivre
Saint-Nom-la-Bretèche



Christelle Bardeille
Saint-Nom-la-Bretèche



Jean-Philippe Antoine
Saint-Nom-la-Bretèche



Katrin Varillon
Feucherolles



Michel Delamaire
Président de la commission affaires
générales et financières et gestion de
l'activité du cinéma Les 2 Scènes et
rapporteur des budgets
Feucherolles



Yves Dekeyrel
Feucherolles



Stéphane Gompertz
Chavenay



Jérôme Cotigny
Chavenay



Agnès Tabary
Cresprières



Christophe Debusne
Mareil-sur-Mauldre



Martine Delorenzi
Bazemont

GALLY MAULDRE AU QUOTIDIEN

Analyse des besoins sociaux	13
Enfance, jeunesse et familles	14
Séniors et personnes en situation de handicap	15
Transports et mobilités douces	17
Gestion des déchets	18
Culture et animation territoriale	19

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Une analyse des besoins sociaux a été lancée par la Communauté de communes Gally Mauldre. Cette étude, menée par Nathalie Cahuzac, Vice-Présidente, a pour vocation à offrir une vision objective des besoins des habitants et vise à alimenter les politiques sociales de la CCGM.

Les objectifs de l'étude

- Favoriser et formaliser les échanges entre la CCGM et ses partenaires, à l'échelle intercommunale comme départementale,
- Réaliser un état des lieux des besoins des habitants de l'intercommunalité, sur une évaluation à la fois quantitative et qualitative,
- Doter la Communauté de communes d'un outil d'aide à la décision pour orienter son action et anticiper les besoins du territoire.

Phase 1 : réalisation du diagnostic et des enquêtes

L'analyse des besoins sociaux a pour vocation à présenter une vision objective des besoins des habitants et vise à alimenter les politiques sociales de la Communauté de communes.

Le **diagnostic** complet réalisé à l'échelle du territoire intercommunal en 2023 sera un instrument central pour l'aide à la décision dans les années à venir.

Il couvre les thématiques suivantes :

- La démographie
- La petite enfance
- La jeunesse
- Les familles
- Les seniors
- Le logement et l'habitat
- L'emploi et l'insertion professionnelle
- La précarité et l'insertion sociale
- La santé et le handicap
- La vie locale

Une attention particulière est portée aux thématiques de l'enfance, de la parentalité, de l'adolescence, des seniors, du handicap et de l'accès aux droits.

L'**analyse qualitative** a été réalisée grâce à l'organisation d'une quinzaine d'entretiens. Elle a également donné la parole aux habitants du territoire avec la diffusion d'une enquête à la population entre juillet et octobre 2023. 987 personnes ont répondu au questionnaire, soit 11,4 % des ménages de l'intercommunalité. Ce travail a permis de mettre en lumière les grands enjeux locaux sur lesquels l'intercommunalité pourra travailler dans les prochaines années.

987
participants au questionnaire
diffusé en 2023

Soit
11,4%
des ménages du territoire

Calendrier de la démarche

La phase 2 de l'analyse des besoins sociaux se déroulera d'avril à juin 2024 avec l'approfondissement des thématiques. Des groupes de travail, constitués d'élus, d'agents, de partenaires et d'habitants se réuniront pour élaborer une stratégie et des fiches actions détaillées pour répondre aux problématiques et aux besoins exprimés sur le territoire.

ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLES

La Communauté de communes Gally Mauldre propose une offre adaptée aux besoins des familles via sept centres de loisirs : Chavenay, Crespières, Feucherolles, Saint-Nom-la-Bretèche, Maule et ses deux annexes, Bazemont et Mareil-sur-Mauldre.

L'Accueil de Loisirs est une activité plébiscitée par les familles. La première mission de l'accueil de loisirs est de proposer aux enfants des activités en les amenant à explorer, connaître et respecter l'environnement par la pratique d'activités ludiques. L'approche pédagogique repose sur l'écoute et le respect de l'enfant.

Maule et ses annexes Bazemont et Mareil-sur-Mauldre

La Communauté de communes Gally Mauldre a lancé, en 2022, une étude de programmation sur l'ALSH de Maule. En effet, celui-ci ne répond plus aux besoins actuels, les capacités d'accueil étant insuffisantes et les lieux peu fonctionnels.

Le but de cette étude est de définir un scénario d'aménagement ainsi qu'un cahier des charges pour le ou les futurs bâtiments.

Pour la réalisation de cette étude, la CCGM se fait accompagner par le bureau d'études IDEAM.

La mission se déroule en trois phases :

- Étude de faisabilité et du préprogramme sur la base de deux à trois scénarii,
- Élaboration du programme,
- Élaboration du dossier de consultation d'un maître d'œuvre.

La première étape s'est achevée fin 2022. Les phases 2 et 3 se sont poursuivies en 2023.

Les centres de Maule et ses annexes ont connu une augmentation des effectifs accueillis de près de 10% en 2023. Les CM2 sont accueillis au sein de la structure jeunesse.

Saint-Nom-la-Bretèche

L'année est réussie malgré de nombreuses absences d'animateurs et plusieurs absences tout au long de l'année. Le service a su y faire face et mettre en place beaucoup de projets.

Feucherolles

Les prestations du centre de loisirs comprennent deux lieux d'accueil périscolaires (Bernard Deniau et La Trouée) et un accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances.

La fréquentation est également en hausse, de près de 15% en 2023.



Crespières

Une augmentation des effectifs, de l'ordre de 14,5 % est constatée les mercredis.

Le centre connaît des difficultés pour stabiliser un des postes d'animateur.

Chavenay

La fréquentation de l'accueil est toujours à la hausse avec + 10 % des effectifs en 2023, notamment les mercredis où les enfants sont plus nombreux.

Un poste d'animateur a été créé pour compléter l'équipe en place.

SENIORS ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Communauté de communes de Gally Mauldre développe les services de proximité tant dans leur qualité que dans leur disponibilité. Nathalie Cahuzac, Vice-Présidente, accueille une nouvelle Responsable des Affaires Sociales et une assistante Administrative du service de portage de repas à la Mairie de Mareil-Sur-Mauldre depuis juin 2023.

Le poste de Responsable des Affaires Sociales a été créé par la CCGM afin d'articuler ces projets et renforcer les actions sociales plus précisément orientées vers le public « sénior ».



69 à 76
bénéficiaires
par jour
+ 10.5%
pour les repas
+ 41.4%
pour les potages
en 2023

Le portage de repas à domicile

Quatre agents assurent la livraison chaque jour sur les 11 communes du territoire.

Cette proximité de service existant depuis 2013 a permis d'instaurer un climat de confiance entre les bénéficiaires, leurs familles et le service. Cette relation privilégiée apporte un contact humain auprès de la population mais également la possibilité de soutenir les familles si nécessaire.

Mise en place du Plan canicule

Afin de préserver le public fragilisé par les périodes de fortes chaleurs, le service de portage de repas a confectionné des sets de table pour chacun des bénéficiaires reprenant les bons gestes et comportements à adopter.

Des bouteilles d'eau leur ont été distribuées chaque semaine afin de s'assurer de leur hydratation.

Le service s'adapte ! Pendant les fortes chaleurs, les agents de livraison commencent plus tôt le matin afin de passer plus de temps auprès des bénéficiaires. Des rapports d'intervention sont effectués tous les jours.

Des investissements durables

- Remplacement de toutes les valisettes,
- Acquisition d'un véhicule électrique équipé d'un caisson réfrigéré.

L'aide à domicile

La Communauté de communes Gally Mauldre collabore étroitement avec l'ADMR de Maule, association à but non lucratif intervenant dans le milieu rural.

Créée en 1971, elle fait partie des 15 associations d'aide à domicile du milieu rural du Département des Yvelines (12 associations d'aide à domicile et 3 SSIAD - Service de soins à domicile).

L'ADMR a pour objectif d'accompagner les personnes âgées à leur domicile pour les tâches et les actes du quotidien :

- Entretien, courses,
- Habillage, hygiène corporelle,
- Préparation des repas.



Les actions en faveur des aînés

Afin de développer les actions sociales orientées vers nos aînés, en lien avec les demandes ressortant de l'Analyse des Besoins Sociaux, le service des Affaires Sociales a collaboré avec plusieurs associations pour organiser des événements sur le territoire intercommunal.

Partenariat avec ALDS - Association Locale de Développement Sanitaire

- Mise en place de 15 séances annuelles pour certains usagers souffrant de maladie dégénérative du cerveau afin d'apporter une stimulation et un accompagnement. Huit personnes ont pu bénéficier du dispositif en 2023.
- Mise à disposition d'une salle à Mareil-sur-Mauldre afin d'accueillir des ateliers aidants/aidés.

Partenariat avec ZC Animation

En novembre 2023, 62 seniors ont pu assister à un spectacle musical organisé par l'association ZC Animation à Maule.

Organisation d'échanges intergénérationnels

Les enfants accueillis dans les centres de loisirs intercommunaux ont préparé des surprises pour tous les bénéficiaires du portage de repas et de l'aide à domicile. Chacun a reçu une carte de vœux réalisée à partir des dessins des enfants sur papier à semencer. Une jolie façon d'offrir un bouquet de vœux de bonheur.

Fin 2023, une nouvelle collaboration avec le Conseil départemental a permis à la Communauté de communes Gally Mauldre d'organiser les actions 2024 avec notamment, l'organisation d'ateliers d'initiation à l'informatique et une journée dédiée à la prévention.

TRANSPORT ET MOBILITÉS DOUCES

Dans le cadre du PCAET adopté début 2023, la Communauté de communes a lancé plusieurs pistes de réflexion et des études pour proposer des solutions de mobilité sur le territoire dans le cadre du projet de Schéma Directeur des Liaisons Douces, pilotés par Myriam Brenac, 3ème Vice-Présidente en charge du transport, des déplacements et des circulations douces.

Dans le même temps, Île-de-France Mobilités a contractualisé la nouvelle délégation pour les transports en commun.



La desserte en bus

Une nouvelle délégation de service public, contractualisée par Île-de-France Mobilités en 2023 avec Transdev, va être opérationnelle dès juillet 2024.

Le contrat concerne 170 communes avec 280 000 habitants et représente 129 lignes régulières et de Transport à la demande (TAD). Pour le territoire de Gally Mauldre, les lignes existantes, restructurées en 2022, sont conservées.

Le Transport à la demande (TAD)

Le nouveau contrat de délégation avec Transdev prévoit un maintien de l'offre actuelle sur le territoire. En attendant sa mise en œuvre à l'été 2024, le service a fonctionné en mode dégradé pendant toute l'année 2023.

Création d'un contact de réclamation

Une adresse mail, reclamation.transport@cc-gallymauldre.fr, a été créée afin de recueillir les problèmes constatés et les attentes des usagers en vue d'améliorer le service.

Le co-voiturage

Une étude permettant d'élargir le périmètre de réflexion à l'ensemble de l'intercommunalité a été envisagée. Cette étude pouvant bénéficier de subventions a pris un peu de retard. Entre temps, deux entreprises du territoire (la Briqueterie et les Fermes de Gally) ont pris l'initiative de mettre en place du co-voiturage via l'application Blablacar Daily. En fonction de leur retour d'expérience, l'intercommunalité envisagera de l'étendre sur tout le territoire.

Aménagement du chemin de Richemont

Les études réalisées en 2023 pour l'aménagement du chemin reliant Mareil-sur-Mauldre à Maule ont permis de fixer le type d'aménagement possible sur cette voie étroite. Une chaussée à voie centrale banalisée permettra aux cyclistes et aux piétons de bénéficier d'un espace identifié pour circuler dans les deux sens. Les véhicules motorisés circuleront avec une vitesse limitée sur un espace central où ils pourront se croiser.

GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de communes coordonne l'ensemble de la collecte des déchets sur le territoire intercommunal. Dans le cadre de son PCAET - Plan Climat Air Énergie territorial - elle est également porteuse d'actions favorisant la diminution des tonnages d'ordures ménagères, notamment en accompagnant les habitants dans le tri sélectif ou la gestion des biodéchets.

Une collecte réalisée par la SEPUR

La collecte des déchets sur notre territoire est déléguée au SIEED (Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets) pour les communes d'Andelu, Bazemont, Crespières, Davron, Herbeville, Montainville, Maule ; et de compétence CCGM pour les communes de Feucherolles, Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay, Mareil-sur-Mauldre.

Le SIEED et la CCGM s'appuient sur la Société SEPUR par le biais de deux conventions distinctes.

Un traitement assuré par le SIDOMPE

Le SIDOMPE (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie) assure pour l'ensemble des communes de la CCGM le traitement des emballages ménagers et des papiers.

Les déchets du bac de tri y sont séparés en différentes catégories de matériaux prêts à être revalorisés.

Extension des consignes de tri

Depuis le 1er janvier 2022 et grâce à la modernisation du centre de tri du SIDOMPE à Thiverval-Grignon, le plan national d'extension des consignes de tri permet désormais de collecter et de valoriser tous les emballages.

Objectif : diminuer les tonnages d'ordures ménagères et augmenter la quantité de déchets valorisés.



CULTURE ET ANIMATION TERRITORIALE

Notre Communauté de communes à taille humaine et rurale met un point d'honneur à inviter des acteurs culturels sur son territoire afin de proposer à ses habitants des prestations de qualité à proximité de leur lieu de vie. La recherche et l'organisation de manifestations culturelles sont déléguées à Olivier Ravenel, conseiller communautaire en charge de l'animation territoriale et événementielle.

Des partenariats avec des institutions ou des associations culturelles permettent d'organiser des événements fédérateurs.

L'intercommunalité dispose d'un cinéma ouvert depuis plus de 20 ans et situé à Maule.

Les 30 Glorieuses Par l'association ZC Animation

En novembre 2023, l'association ZC Animation a créé, pour le compte de l'intercommunalité, un spectacle musical où de nombreux tubes français de la période des 30 Glorieuses ont été interprétés de façon originale par l'ensemble des chanteuses et chanteurs. Toutes ces interprétations étaient accompagnées de chorégraphies dynamiques et de cinq musiciens.

Lors des quatre représentations, le public a profité de jeux interactifs, de duplex, de vidéos et de la présence d'un spécialiste de cette magnifique période.



Tour à vélo de Gally Mauldre

Le dimanche 25 juin 2023 s'est tenue la troisième édition du Tour à Vélo de l'intercommunalité.

Cet événement répondait à un double objectif :

- Promouvoir la mobilité douce sur notre territoire
- Faire découvrir l'ensemble des 11 communes aux participants.

Les cyclistes ont également pu célébrer l'anniversaire de la Communauté de communes qui fêtait ses 10 ans !

La Palatine Résidence artistique du CMBV

D'octobre 2022 à mai 2023, les musiciens de l'ensemble La Palatine ont sillonné le territoire de Gally Mauldre. Cet ensemble émergent y était en résidence, dans le cadre du projet Lab'baroque du Centre de musique baroque de Versailles, en partenariat avec la communauté de communes de Gally Mauldre.

Installés à Feucherolles ou à Saint-Nom-la-Bretèche, les musiciens ont travaillé 2 programmes inédits : « Dans l'ombre de Lully », avec 8 instrumentistes et une chanteuse, et « Et c'est un métier ? », spectacle humoristique sur les coulisses du métier de musicien. Ils ont été très bien accueillis par les habitants, les concerts étaient complets ! Les musiciens sont allés à la rencontre de plus de 300 enfants pour leur faire découvrir la musique baroque. L'album « Dans l'ombre de Lully » a été enregistré fin 2023.



Winter cup

La Communauté de communes Gally Mauldre est partenaire de la Winter Cup accueillie par Le comité des Yvelines de tennis dont le siège est à Feucherolles. Lancée en 1977, la Tennis Europe Winter Cup est devenue la première compétition de tennis junior en salle par équipes. Traditionnellement disputé dans les catégories moins de 14 et 16 ans, l'événement est ouvert aux équipes désignées par les fédérations nationales européennes.



33 250

entrées en 2023

+ 43.3%

par rapport à 2022

274

films programmés :

65 films jeune public

87 films en VO

10 films documentaires

4 film du patrimoine

2 films en avant-première

25 courts-métrages en avant séance

35

séances scolaires

Le cinéma intercommunal Les 2 Scènes

Nous avons la chance d'avoir un cinéma intercommunal, véritable cinéma de quartier, sur notre territoire de Gally Mauldre, le cinéma « Les 2 Scènes » situé à Maule.

Ouverte en 2002, la salle a très vite obtenue le Label Art & Essai grâce à la qualité de sa programmation, ce qui lui donne accès à une subvention du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Ce label implique l'organisation de débats et la participation à divers festivals, événements régionaux ou nationaux tels que la fête du cinéma qui a eu lieu fin juin et permet une grande diversité et une liberté de programmation.

Ses missions

- Diffuser des œuvres cinématographiques à destination, à la fois du grand public, mais aussi des cinéphiles plus avertis.
- Favoriser l'accès du plus grand nombre de public au cinéma en pratiquant des tarifs attractifs avec un équipement cinématographique performant.
- Eveiller les plus jeunes, notamment le public scolaire, au 7ème art. Tout au long de l'année un tarif de 4 € est pratiqué pour les moins de 14 ans et 3.50 € pour les élèves.

Fêtes et festivals

En 2023, le cinéma Les 2 Scènes a participé à 4 événements : la Fête du court-métrage, le festival Play it Again, la Fête du cinéma d'animation et le Mois du Doc.

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT

Développement économique	23
Protection et mise en valeur de l'environnement	32
Instruction du droit des sols et conseil en urbanisme	41

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Depuis 2021, la Communauté de communes Gally Mauldre a engagé une réflexion concernant les grandes orientations de sa stratégie de développement économique, sous la présidence d'Adriano Ballarin, 2ème Vice-Président en charge du développement économique et de l'aménagement.

Cinq axes ont été identifiés :

- Création d'immobilier d'entreprise,
- Concentration géographique de l'immobilier d'entreprise le long de la route départementale 30, à Chavenay, Davron et Feucherolles,
- Spécialisation tertiaire autorisant les activités primaires et secondaires,
- Densification des zones d'activités économiques hors de la "zone RD30",
- Sanctuarisation des espaces agricoles et naturels hors de la "zone RD30",

En 2023, la CCGM a signé avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France une convention cadre afin d'établir un plan d'action économique à la fois global et centré sur le secteur RD30. Une indispensable concertation avec tous les acteurs locaux concernés (agriculture, espaces naturels et forestiers, patrimoine, transports, etc.) est également conduite par la CCGM et l'EPFIF dans le cadre de l'élaboration de ce plan.

Accompagner notre activité économique

Le Fonds résilience

Dans le contexte exceptionnel de gestion de crise sanitaire, la Région Île-de-France, associée à la Banque des Territoires, a créé un Fonds Résilience mutualisé auquel la Communauté de communes Gally Mauldre a décidé de participer pour aider les entreprises.

L'objectif était d'apporter une solution de financement aux entreprises connaissant des tensions financières en raison de la crise sanitaire et d'éviter leur disparition ainsi que celle des emplois rattachés.

Dans le cadre de sa contribution 2023 au Fonds Résilience de soutien aux entreprises :

- La CCGM a avancé la somme de 63 960 €
- Le montant engagé par le Fonds pour les entreprises du territoire de la CCGM est de 63 833,33 €. Cela signifie que la quasi-totalité de la somme versée par la CCGM au Fonds Résilience est "revenue" sur son territoire
- La CCGM a été remboursée au 31 décembre 2023, de la somme de 21 282,56 €. Le capital restant dû par les entreprises est de 42 550,77 €.



Les Rencontres économiques de Gally Mauldre

Nos quatrièmes Rencontres Economiques de Gally Mauldre ont eu l'honneur de rassembler trois partenaires qui ont chacun présenté leurs dispositifs d'aides et d'accompagnement au service des entreprises :

- L'ADEME a détaillé son vaste potentiel de financement et d'ingénierie dédié à la transition écologique,
- GeM Emploi a fait valoir sa fine connaissance de notre tissu sociologique et économique au service du recrutement,
- La Chambre des Métiers et d'Artisanat s'est caractérisée par la proximité de son offre d'accompagnement, depuis la naissance jusqu'à la transmission de l'entreprise.

Ainsi, le Golf de Feucherolles a de nouveau accueilli le 7 novembre 2023 les nombreux entrepreneurs, élus, associations et agents publics désireux de se rencontrer ou se revoir, partager leurs expériences et s'entraider.

Nos intervenants ont suscité de nombreux échanges et témoignages tous aussi précieux les uns que les autres : ils rendent compte de la réalité de notre terrain économique.

Garder le contact avec le réel, faire réseau et rapprocher les besoins du territoire avec les offres disponibles : telle est l'ambition des Rencontres Economiques de Gally Mauldre. C'est dans cet état d'esprit que la Communauté de communes remercie chaleureusement toutes les personnes, non seulement pour leur présence lors de l'évènement, mais également pour leur témoignage positif quant à l'utilité et la pertinence de ce rendez-vous annuel.

Partenariats pour l'emploi



En 2023, la CCGM poursuit son partenariat avec Gally et Mauldre Emploi, qui met en relation les personnes en recherche d'emploi, de stage et d'alternance avec les entreprises, commerces et collectivités de Gally Mauldre.

L'année a été marquée par un manque de candidatures, une légère remontée du chômage et une relative stabilisation économique. Les effets des mesures gouvernementales n'ont pas encore été observés.

1 771
candidats rencontrés

77
contrats signés



Initiative Seine Yvelines

Créée en 1999, l'association Initiative Seine Yvelines (ISY) est membre du réseau "Initiative France", 1er réseau associatif d'accompagnement et de financement de l'entrepreneuriat. Elle apporte son soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprises ainsi qu'aux chefs d'entreprises pour financer leurs projets.

Elle contribue également au développement économique des cœurs des villes et villages avec son programme de "Boutiques à l'essai". L'entrepreneuriat féminin représente aussi une priorité pour l'association qui soutient notamment le concours "Créatrices d'avenir" impulsé par Initiative Île-de-France.

L'association est ancrée dans son territoire d'intervention, ce qui fait d'elle un réel outil de développement économique local. Le taux de pérennité des entreprises accompagnées par la plateforme est de 97 %, 3 ans après le lancement du projet.

10
porteurs de projets issus de la
CCGM accueillis dont

5
porteurs accompagnés
jusqu'aux comités d'agrément

60 000 €
de prêts d'honneur

11
emplois maintenus

303 500 €
de prêts bancaires associés



ARCADE emploi

Basée à Noisy-le-Roi, l'association Arcade Emploi reçoit également des subventions de notre intercommunalité.

Elle a pour vocation d'aider et d'accompagner les demandeurs d'emploi à un retour sur le marché du travail.

L'association propose une réflexion approfondie pour déterminer le projet professionnel de la personne demandeuse et pour aborder le retour à l'emploi dans le cadre d'ateliers individuels et collectifs.

Elle propose :

- Un accompagnement classique avec trois parcours distincts : emploi, développement personnel, bureautique.
- Le nouveau parcours jeune dédié aux 18/25 ans a été lancé en septembre 2023 (4 à 5 jeunes suivis)

50 000 €

Budget annuel financé par les collectivités territoriales, les adhésions, les inscriptions et des dons

78

ateliers collectifs

400

participants aux ateliers collectifs

50

ateliers individuels



Votre avenir est notre vocation

Située à Noisy-Le-Roi, subventionnée par la Communauté de communes, l'Association Cadre Emploi (ACE) s'adresse principalement aux cadres en recherche d'emploi, les aide à se sortir de l'isolement et à professionnaliser leur recherche de poste.

La méthode d'ACE consiste à construire une démarche active de recherche d'emploi, définir un projet professionnel, actionner un réseau, rendre le candidat davantage visible sur Internet, être le plus performant possible lors d'un entretien de réseau ou d'embauche.

49

candidats accueillis

39

candidats ont retrouvé un emploi dont

83%

en CDI

4

tables rondes

4

conférences

Suivi du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique est un document partenarial entre la Communauté de communes Gally Mauldre et l'État.

Il dresse la liste de tous les projets du territoire (écoles, équipements sportifs, transports, etc.), leurs coûts et leurs plans de financement respectifs.

Il fait notamment l'inventaire de toutes les subventions obtenues par les communes et l'intercommunalité pour la réalisation de ces projets.

Le CRTE a été mis à jour au premier semestre 2023 et son premier avenant a été signé le 10 janvier 2024. Il totalise 118 projets.

Les grands projets de développement économique

Le château de Boulémont

La commune d'Herbeville et la Communauté de communes Gally Mauldre sont engagées dans le développement, sur le site du Château de Boulémont, d'un programme hôtelier qualitatif, permettant de valoriser le château et ses dépendances, mais aussi les zones agricoles et naturelles attenantes.

En 2023, cette réflexion s'est poursuivie avec la mise en place d'un projet global sur le site, répondant aux besoins communaux et intercommunaux en matière de développement économique qualitatif et vertueux sur le plan agricole et environnemental.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) d'Herbeville prévoit pour le site :

- Conservation, restauration et reconversion du château, élément historique majeur de l'identité de la commune,

En cas de reconversion, une partie de l'équipement pourrait être réalisée dans le château lui-même,

- Maintien de l'espace central devant et derrière le château pour mettre en valeur la composition paysagère Nord/Sud,
- La programmation consiste en un équipement de type "Résidence hôtelière",
- Restauration des jardins attenants au château au Nord du périmètre, y compris leurs éléments constitutifs,
- Le projet vise à redonner une qualité paysagère tout en proposant une redynamisation du site grâce à de nouveaux usages. Une attention particulière sera portée au traitement paysager avec le parc conservé en zone naturelle au Nord,
- L'ensemble sera desservi par une voie de circulation lente pour les voitures et présentera un gabarit pouvant accueillir les modes doux.



Étude du projet “Mort-Moulin” à Chavenay : création de bâtiments d’activités économiques

Les parcelles sont situées à l’Ouest du territoire de la commune de Chavenay, en lisière de la RD30. Il s’agit d’une ferme désaffectée, située dans une zone constructible au Plan Local d’Urbanisme (PLU) en vigueur, pour des activités économiques et d’intérêt collectif.

La Communauté de communes Gally Mauldre souhaite faire l’acquisition de ces parcelles afin de pouvoir développer ses projets économiques, dans une perspective de développement durable.

Les potentialités du terrain sont soumises à des contraintes liées au site : stationnements nécessaires, accès sur la RD30, nature des sols, plan de prévention des risques d’inondation, présence éventuelle d’une zone humide, etc.

Dans le cadre de la constitution d’un projet futur, le principe du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) promulgué par la Loi Climat et Résilience d’août 2021 sera respecté.

Aucune artificialisation nouvelle ne sera réalisée et aucune consommation de l’espace agricole ne sera effectuée.

Une étude spécifique liée à une possible zone humide devra être prévue, aucune consommation de zone humide ne sera envisagée.

En 2023, dans le cadre de leur convention partenariale, la CCGM et l’Établissement public foncier d’Île-de-France progressent dans la définition du projet.



Le Moulin de Mareil-sur-Mauldre

La commune de Mareil-sur-Mauldre est propriétaire du site. Une réflexion conjointe avec la Communauté de communes Gally Mauldre a permis de formaliser le principe d’un projet multimodal, répondant aux besoins communaux et intercommunaux.

En 2023, la commune de Mareil-sur-Mauldre et l’intercommunalité ont élaboré un cahier des charges et consulté des promoteurs. La commune a sélectionné un projet.

- La programmation prévoit notamment les destinations suivantes : logements en accession libre, logements sociaux ou inclusifs, entreprises, artisanat et commerces de proximité, équipements d’intérêt collectif.
- Il est essentiel que le projet se développe en relation avec la Mauldre (gestion de l’eau, préservation, utilisation, sécurité, etc.) et puisse également valoriser les zones naturelles intégrées à l’unité foncière (liaison douce, etc.).

Le Moulin est un patrimoine artisanal du XVIème siècle, situé en bordure de Mauldre. Quelques activités économiques et deux habitations sont présentes aujourd’hui sur le site.

Le bâtiment se situe à l’Ouest de la commune en fond de vallée et en bordure de la Mauldre. On y accède directement via une rue attenante à la RD307. Il est situé à moins de 500 mètres de la gare de Mareil-sur-Mauldre.

- Conformément à leurs engagements en faveur de la protection de l’environnement naturel et du développement durable des activités humaines, formalisés notamment au travers de l’approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intercommunal, la commune de Mareil-sur-Mauldre et la Communauté de communes Gally Mauldre souhaitent que des dispositifs majeurs soient mis en place dans le cadre du projet du Moulin. Ces dispositifs (production d’énergie, performance énergétique, traitement des déchets, réduction des pollutions et nuisances, valorisation et protection de la Mauldre, etc.) devront caractériser la vie quotidienne du moulin et forgeront une grande partie de son identité.

Aménagement de la Ferme Sainte-Gemme à Feucherolles

Au cœur du hameau de Sainte-Gemme se trouve une ancienne ferme à caractère patrimonial.

Ce site remarquable fait l’objet d’une Orientation d’Aménagement et de Programmation (OAP) au PLU en vigueur.

L’enjeu est de permettre la réalisation d’une nouvelle offre de logements diversifiée, de conserver des activités économiques compatibles avec l’environnement immédiat, tout en valorisant le patrimoine bâti.

Le projet privé identifié par la commune de Feucherolles et la Communauté de communes Gally Mauldre prévoit la réalisation de :

- Une Résidence Services Séniors comportant environ 90 unités,
- Environ 45 logements dont 15% de logements locatifs aidés,

- Un pôle d’activité médicale spécialisé,
- Un local d’intérêt général de type halte-garderie,
- Un espace artisanal et/ou commercial qualitatif.

L’année 2022 a permis la formalisation et la définition du projet avec les deux opérateurs immobiliers identifiés.

Une concertation avec la population a également eu lieu et le permis de construire a été déposé en juillet 2022.

Conformément aux engagements de la commune concernant la compatibilité du projet avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intercommunal, des dispositifs innovants et valorisants en matière d’économies d’énergies sont intégrés au projet, tels que de la géothermie de surface et 1400m² de panneaux solaires en toiture.

La Mairie de Feucherolles souhaite ainsi devancer la réglementation environnementale (RE) 2025 et apporter aux futurs résidents, acteurs économiques et habitants un confort remarquable en termes de chauffage, d’eau chaude sanitaire et de rafraîchissement des espaces avec un coût de construction pérenne dans le temps permettant de diviser à minima par trois les coûts habituellement supportés sans intégrer de rafraîchissement.

L’année 2024 devrait voir l’approbation du permis de construire et les premiers travaux de préparation du site pourraient commencer début 2025.



Création d'activités économiques et agricoles sur un terrain intercommunal situé à Davron

Deux parcelles de 9 628 m² et de 9 463 m² ont été acquises par la SAFER par préemption d'abord, pour être ensuite cédées en totalité à l'intercommunalité, sur la base d'un cahier des charges précis. La Communauté de communes Gally Mauldre est ainsi propriétaire de l'unité foncière complète d'une superficie de près de 2 hectares depuis le 15 novembre 2019.

Le projet est localisé à l'Est de la commune, en entrée de ville, sur des parcelles situées au croisement des RD 30 (qui va de Plaisir à Poissy) et 307 (qui relie Versailles à la vallée de la Mauldre). Le site est éloigné du centre bourg de Davron (2 km) à environ 1 km du centre de Feucherolles.

La Communauté de communes porte une attention particulière à la préservation et la valorisation des espaces ouverts agricoles et naturels, tels que des hameaux agricoles.

Ces objectifs sont d'intérêt communautaire et rappelés dans le SCOT intercommunal.

Ce projet présente un caractère d'intérêt général et contribuera au développement d'activités économiques locales et agricoles innovantes, valorisantes pour le territoire, respectueuses de l'environnement et pourvoyeuses d'emplois.

Cependant, en 2023 les deux projets engagés depuis plusieurs années ont été abandonnés :

- D'une part, le projet de création d'une entreprise fabriquant des dispositifs médicaux ne verra pas le jour à cause d'un recours juridique intenté par un tiers riverain sur le permis de construire accordé légalement. D'autre part, le porteur du projet viticole a renoncé à s'installer sur la parcelle. Il est à noter, qu'en plus de la création de 50 emplois, l'implantation de telles entreprises aurait été de surcroît une réponse directe à la lutte contre la dépendance nationale en matière de production de matériels médicaux, mise en avant pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19.
- Concernant la partie arrière du site, le chai de "Paris Maison des Vins" dont l'implantation était prévue, aurait incarné le retour de la filière viticole dans la région en élaborant des vins engagés dans des démarches environnementales commercialisés en circuits courts dans la région.

La CCGM travaille activement avec deux nouveaux porteurs de projets. Chaque parcelle est aujourd'hui défrichée et entretenue par la Communauté de communes.





Extension du parking de la Briqueterie à Feucherolles

Le réaménagement de l'espace situé à Feucherolles en bordure de la RD 307 fait l'objet de plusieurs enjeux d'intérêt public.

Il est apparu qu'un espace de convergence permettait en un même lieu de résoudre ces enjeux et d'obtenir ainsi une amélioration globale de la situation dont chaque partie (intercommunalité, département, commune, Briqueterie) pourra bénéficier.

Ainsi, le réaménagement de cet espace a eu pour effet :

- d'améliorer les conditions de sécurité routière sur la RD 307, en modifiant les conditions d'accès au parking actuel et futur de la Briqueterie et l'utilisation d'une voirie communale (chemin du Parc des Sports) pour ressortir du parking, qui permet d'améliorer significativement la sécurité des usagers du parking sortant sur la RD 307,
- d'améliorer les conditions de circulation sur le parking public de l'ensemble des flux : élèves, parents, professeurs et personnels éducatifs, à l'entrée et à la sortie du Collège en les organisant et en les séparant.
- les 35 places du parking communal existantes ont été maintenues et au minimum 3 emplacements ont été réservés pour le stationnement des bus scolaires en complément de l'arrêt de bus existant,
- d'améliorer l'offre de stationnement pour la clientèle des activités commerciales et économiques de la Briqueterie déficitaire tout en tenant compte de la préservation de la biodiversité due à la présence d'une zone humide,
- de réaliser, sans impacter la zone humide, la jonction et d'assurer ainsi la continuité de deux pistes cyclables, l'une venant du village de Feucherolles et la seconde longeant la RD 307 (projet communal). Cette zone humide a également fait l'objet d'une étude spécifique qui a permis de définir exactement son positionnement sur le site et ses caractéristiques.

Ce projet permet donc d'aboutir à un aménagement de l'espace harmonieux, avec la création de 48 places supplémentaires de stationnement, dans le respect des règles environnementales.

Une autorisation d'urbanisme respectant les règles administratives et environnementales en vigueur a été accordée le 1er octobre 2021.

Les travaux d'aménagement ont été réalisés durant l'été 2023 et l'inauguration du nouveau parking en présence notamment de Monsieur le Sous-préfet, de Monsieur Pierre Bédier Président du Conseil Départemental des Yvelines s'est déroulée le 5 octobre 2023.

L'achèvement administratif des travaux a été formalisé par une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux DAACT) déposée le 15 décembre 2023.



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Situé au cœur de la Plaine de Versailles, le territoire de Gally Mauldre constitue notre patrimoine naturel et historique le plus précieux. Afin de valoriser cet écrin de verdure aux portes de Paris et le transmettre aux générations futures, la Communauté de communes, sous la présidence de Jean-Bernard Hetzel, Vice-Président, mobilise depuis 2013 tout son potentiel politique, humain et technique à travers deux compétences fondamentales : l'Instruction des Autorisations du Droit des Sols et l'Environnement.



La compétence Environnement

Par sa compétence "Environnement", la CCGM assure le suivi de la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages, pour les 4 communes de Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Chavenay et Saint-Nom-la-Bretèche.

La compétence "Environnement" s'est également matérialisée par l'établissement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui est désormais dans une phase de mise en œuvre et la mise en place d'une politique de gestion des biodéchets (via la vente à un prix attractif de composteurs), la constitution de partenariats solides avec des partenaires extérieurs (Eco-Garde, Energies Solidaires, etc.).

Par l'exercice dynamique de ses compétences, Gally Mauldre s'engage pour les générations futures et relève les défis locaux de la protection de la nature.

Elle bénéficie surtout de l'appui de sa population, toujours plus impliquée dans un état d'esprit écologique et citoyen.

La compétence Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Par sa compétence Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), la CCGM assure le traitement des autorisations d'urbanisme au service de l'ensemble des communes du territoire.

Délivrées en conformité avec nos documents réglementaires protecteurs de l'environnement (Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme communaux), ces autorisations sont l'outil administratif garant du respect de notre cadre de vie rural, de ses paysages et de sa douceur de vivre.

Cette compétence est mise en œuvre au sein du Pôle Aménagement, Environnement et Développement Economique situé à Feucherolles. Ce service symbolise le succès de la mutualisation intercommunale : un service public de proximité, allégeant la charge des communes, tout en maintenant la qualité de son instruction et la proximité indispensable à la population du territoire.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial

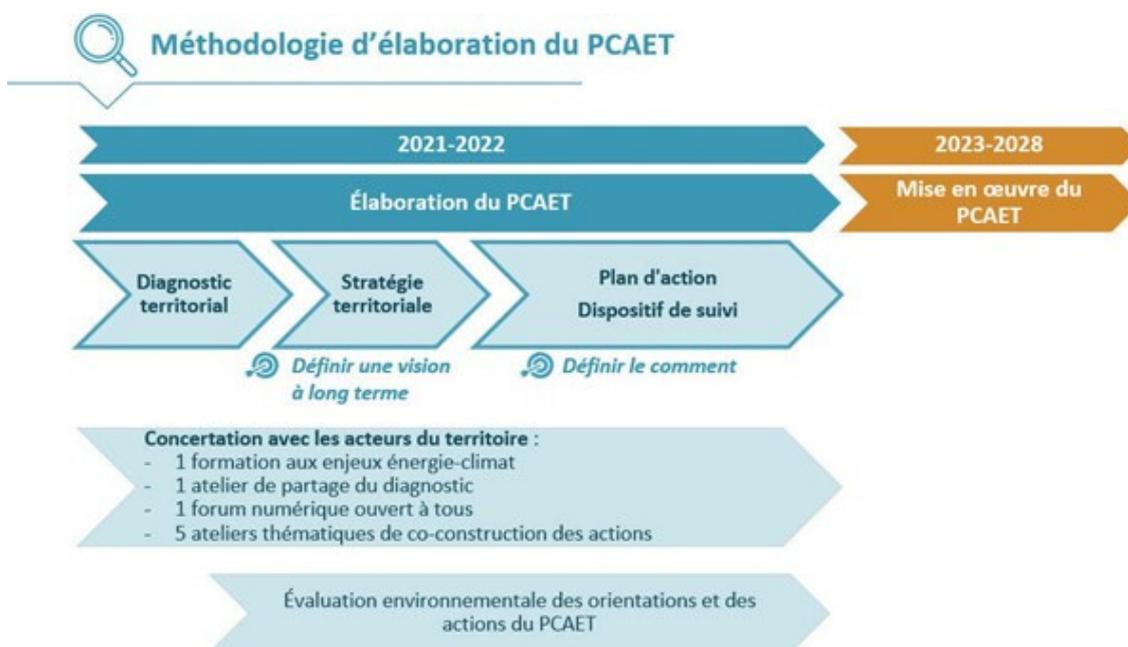
Dans un contexte de crise énergétique inédite, nous devons limiter notre impact sur l'environnement en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre et en rendant le territoire plus résilient. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil pour faire face aux défis du changement climatique.

La Communauté de communes Gally Mauldre s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le 7 avril 2021.

Ce projet est une opportunité de faire de la Transition Énergétique un levier de développement territorial et d'accroître l'autonomie, la résilience et l'attractivité du territoire.

Le territoire de Gally Mauldre porte une ambition forte en matière d'action climatique, pour une préservation de son territoire.

Le PCAET de Gally Mauldre a été intégré en 2020 au dispositif du Contrat de Plan Etat Région et a permis d'obtenir la validation de principe de l'État et de la Région Île-de-France concernant les subventions liées à l'élaboration de ce document.



La planification

La planification territoriale de la stratégie de développement durable du territoire s'établit en 3 phases : diagnostic, stratégie et plan d'actions. Tout au long de cette planification a eu lieu une concertation afin de co-construire le PCAET avec tous les acteurs du territoire. L'évaluation environnementale stratégique (EES) permet de vérifier que les actions du plan climat n'ont pas d'incidences négatives sur l'environnement, en appliquant une stratégie "éviter, réduire, compenser" le cas échéant.

Le Plan Climat Air Énergie du territoire de Gally Mauldre s'est construit autour de différents temps forts, qui permettent d'en faire un programme adapté aux spécificités locales et co-construit par les acteurs du territoire.

Conformément aux dispositions du décret du 28 juin 2016, le PCAET comprend :

- Un diagnostic
- Une évaluation environnementale du PCAET et de l'état initial de l'environnement
- Une stratégie territoriale
- Un programme d'actions
- Le plan air renforcé du territoire
- Un dispositif de suivi et d'évaluation

Réalisation du diagnostic

Le Bureau d'études B&L Evolution a été choisi en août 2020 pour accompagner la collectivité dans l'élaboration de ce document et a finalisé en 2021 la réalisation du diagnostic territorial.

Ce diagnostic a été présenté à la population en 2021 lors de plusieurs manifestations publiques et aux différents acteurs du territoire (associations, partenaires, etc.). Des séminaires, des ateliers participatifs ont également été proposés et un forum numérique climat-gallymauldre.fr a été lancé.

Les objectifs du PCAET

Le PCAET a pour objectif de renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles.

Sur ce territoire à dominante résidentielle, l'habitat et la mobilité représentent deux secteurs à forts enjeux. En cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux, la Communauté de communes Gally Mauldre vise une meilleure maîtrise énergétique sur son territoire, grâce à de fortes économies d'énergie réalisées dans les logements et les transports du quotidien.

- Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en visant une baisse de 33 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 89 % d'ici 2050,
- Réduire les consommations d'énergie du territoire de 16 % d'ici 2030 et de 54 % d'ici 2050,
- En 2030, porter la part des énergies renouvelables à 30 % de l'énergie consommée.

L'approbation du PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Gally Mauldre a été adopté le 15 février 2023 après plusieurs mois de concertation :

- Le projet de PCAET a été transmis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) ainsi qu'à l'État et à la Région afin de recueillir leurs avis.

- En application des dispositions du Code de l'Environnement, le projet de PCAET a fait l'objet d'une consultation publique du 24/10/2022 au 30/11/2022 avec la mise à disposition du public d'un registre papier et d'un registre en ligne. Les observations inscrites dans les registres traduisent une volonté des citoyens de s'impliquer dans le PCAET.

Les remarques et observations de la MRAe et de la consultation publique ont permis de compléter et d'affiner les actions du PCAET.

Le suivi de la mise en œuvre

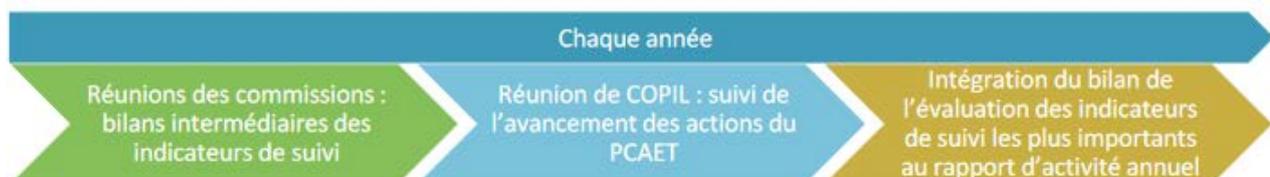
Ce document, approuvé pour 6 ans, fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours.

Le suivi général est piloté par la Commission environnement de la CCGM, qui s'appuie sur l'ensemble des porteurs d'actions. Le suivi vise à mesurer la mise en œuvre de façon annuelle et alimentera l'évaluation en cas d'éventuels écarts par rapports aux objectifs fixés.

Les commissions thématiques (commission Environnement et droit des sols, commission Transports, commission Développement économique, commission Communication...) pilotent la mise en œuvre des actions sur leur périmètre et réalisent un bilan intermédiaire des indicateurs de suivi lors de leurs réunions.

La CCGM intègre à son rapport d'activités annuel le bilan de l'évaluation des indicateurs de suivi les plus importants et intègre systématiquement un encart « PCAET » dans la lettre de Gally Mauldre pour diffuser au fil de l'eau les rapports de commissions sur l'avancement du Plan Climat et entretenir sa dynamique.

Afin de faciliter ce travail de bilan, les 11 communes ont présenté leurs actions menées en faveur du PCAET entre 2021 et 2023 en Commission Environnement, Développement Durable, Instruction du droit des sols et Politique GEMAPI.



Afin de renforcer les services proposés à la population et de mettre en œuvre les actions du PCAET, la CCGM s'appuie sur des partenaires :

Énergies solidaires

Fondée en 1998 et créée par l'ADEME (Agence de la transition écologique), Énergies Solidaires est une association qui s'engage dans la lutte contre les dérèglements climatiques et la précarité énergétique. À partir de 2002, son champ d'action s'est étendu à la promotion de la maîtrise de l'énergie dans le Nord des Yvelines, par l'animation d'un Espace Conseil France Rénov' et le développement de partenariats forts avec les collectivités.

Le 10 mai 2023, la CCGM a signé une convention avec Énergies Solidaires.

Ce partenariat permet aux administrés du territoire de bénéficier d'un service gratuit de permanences avec un conseiller énergétique France Rénov' afin de les accompagner dans la rénovation énergétique de leur habitat (conseils sur les travaux à réaliser, analyse de devis, renseignements sur les aides possibles, etc.). Les permanences ont lieu une fois par mois au Pôle Aménagement, Environnement et Développement Economique de la CCGM. Un avenant a été signé le 29 novembre 2023 pour ajouter des nouvelles dates de permanences face à la forte demande des administrés.



Association
Énergies Solidaires



Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Actions 2023

- Conférence sur la rénovation de son logement (cf. ci-dessous),
- Webinaire "Comment baisser mes factures énergétiques?",
- Formation et sensibilisation des agents de la Communauté de communes à travers une matinée animée par les conseillers France Rénov',
- Tenue de permanences mensuelles dans les locaux de l'intercommunalité.



Samedi 25 novembre 2023 :
Conférence « Comment mener à bien son projet de rénovation énergétique en maison individuelle ? » animée par un conseiller France Rénov' de l'association.

Enjeux actuels, les questions à se poser pour réduire sa consommation énergétique et quelle démarche pour faire les bons choix dans son logement.

Le dispositif Éco-garde

Depuis 16 ans, le Dispositif Éco-Garde mène sur le territoire une mission de service public bénévole pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, en lien avec le service Nature et Écologie du Conseil Départemental des Yvelines et des collectivités partenaires.



Le 1er éco-garde bénévole du territoire a été recruté en 2023 sur la commune de Saint-Nom-la-Bretèche, ce qui a permis de lancer les actions du dispositif sur ce territoire.

Les locaux de l'antenne Nord du Dispositif Éco-Garde sont installés sur le site du Moulin à Mareil-sur-Mauldre depuis la fin d'année 2023.

Le 20 mars 2023, la CCGM a signé une convention avec Éco-Garde afin de marquer sa volonté de préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants.

Cette action s'inscrit dans les engagements du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Les objectifs de la convention :

- La surveillance et la protection des espaces naturels propriétés des communes (chemins, forêts) de la CCGM,
- Le soutien au service de secours des communes lors d'évènements et de catastrophes naturelles,
- La surveillance et le constat des dépôts sauvages,
- La sensibilisation et l'accueil des usagers de la nature,

- Les interventions sur la Mauldre et les autres rus du territoire lors de situations d'embâcles ou pour une opération de nettoyage après une crue,
- L'organisation de sorties nature dans le cadre de manifestations environnementales,
- Le recrutement d'un référent communal bénévole.

Leurs missions :

- Préserver la richesse du patrimoine naturel du territoire,
- Sensibiliser le public aux enjeux de la protection des milieux naturels,
- Promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement.

Le guide de l'éco-citoyen

Publication du premier guide éco-citoyen de la Communauté de Communes Gally Mauldre en décembre 2023.

Ce guide permet de mettre en lumière la politique environnementale de la Communauté de communes et les partenaires qui contribuent à la transition écologique et solidaire engagée pour les prochaines années.





La gestion des déchets

L'extension des consignes de tri (ECT)

L'ECT est un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de mettre tous leurs emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets, etc.

Afin d'augmenter le recyclage de tous les emballages, l'extension des règles de tri active deux principaux leviers :

- elle systématise le geste de tri des français en levant le doute au moment de trier les emballages : tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri,
- le nouveau geste de tri va permettre le développement d'une dynamique d'économie circulaire et l'émergence de nouvelles filières de recyclage.

L'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique présente un véritable intérêt économique et écologique et participe ainsi :

- Aux objectifs de réduction de 50 % des tonnes mises en décharge entre 2010 et 2025 et de recyclage de 75 % des emballages ménagers,
- Aux objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte avec un déploiement de l'ECT à tous les emballages plastiques en 2022 sur tout le territoire,
- Aux objectifs de la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire pour tendre vers le recyclage de 100 % des plastiques,
- Aux objectifs de développement de nouveaux process de recyclage.



Une mise en place début 2022 à Gally Mauldre

L'Extension des Consignes de Tri a été mise en place dès le 1er janvier 2022 sur le territoire de la Communauté de communes Gally Mauldre avec une modernisation du centre de tri du SIDOMPE à Thiverval-Grignon.

Des kits communication, affiches, flyers, stickers, courriers et mémo tri ont été distribués aux habitants des 11 communes ainsi qu'à l'ensemble des habitants du territoire, afin de pouvoir mettre efficacement en place l'Extension des consignes de Tri (ECT).

Évolution des tonnages

L'étude des tonnages des différentes collectes pour l'année 2023, sur les quatre communes hors SIEED, permettent d'observer une baisse des tonnages des ordures ménagères et une légère hausse des tonnages pour les emballages et papiers.

La CCGM a également encouragé les 4 communes hors SIEED à communiquer sur la possibilité d'équiper les habitants en bacs jaunes de plus grande dimension afin de faciliter la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri.

Le Pôle Aménagement, Environnement et Développement Economique de la CCGM réalise régulièrement des réunions techniques afin de suivre l'évolution des tonnages et l'impact sur les collectes des déchets.

Au regard des tonnages actuels, il est encore trop tôt pour apprécier l'impact de l'Extension des Consignes de Tri et réfléchir à un changement sur le nombre de collectes.

-5,65%
pour les ordures ménagères

+5,37%

pour les emballages et papiers

en comparaison des tonnages collectés en 2022 et 2023

Recrutement des ambassadeurs de tri

La collectivité a lancé le recrutement de deux ambassadeurs de tri sous contrat Service Civique afin de renforcer les campagnes de sensibilisation au geste de tri sur le territoire.



Visite du centre de tri du SIDOMPE

Le 12 juin 2023, Les élus et agents de la CCGM ont pu visiter à nouveau le centre de tri du SIDOMPE à Thiverval-Grignon afin de mieux appréhender les enjeux de l'Extension des Consignes de Tri et pour découvrir les travaux de modernisation du site.

Le SIDOMPE, syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie, assure la gestion des déchets de 118 communes.

Le centre de tri dispose d'une unité de valorisation énergétique (UVE) pour les déchets ménagers ainsi qu'un centre de tri pour les déchets recyclables.

Les déchets deviennent une ressource grâce à l'UVE. L'énergie dégagée permet de rendre l'unité et le centre de tri autonome. Cela alimente également la ville de Plaisir.

Le SIDOMPE organise des visites pédagogiques à destination du grand public afin de sensibiliser aux nouveaux gestes de tri et à l'importance du recyclage.

DIRECTEMENT DE VOTRE ASSIETTE AU MICRO-MÉTHANISEUR EN CIRCUIT COURT ET BAS CARBONE

Sepur
Engagés pour l'avenir
de nos territoires

Réduisez l'empreinte carbone de vos déchets grâce à leur valorisation de vos déchets en circuit court, associée à une mobilité verte et des outils d'optimisation des circuits de collecte.

NOTRE ENGAGEMENT

Nous intégrons les contraintes sanitaires non seulement dans nos offres de nettoyage et de désinfection des contenants mais aussi par la collecte en véhicules étanches.



VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES BIEN TRIÉS

Sensibilisation au nouveau geste de tri et formation des opérateurs de tri et des consommateurs.



PRÉ-COLLECTE

Des contenants adaptés à vos besoins : bio-seaux, bacs roulants, bornes d'apport volontaire... Et connectés pour une bonne traçabilité de vos déchets.



UNE COLLECTE RESPONSABLE

Les camions qui circulent pour collecter les déchets alimentaires roulent aux énergies alternatives : GNV, électrique, biocarburant en direct du point de collecte à l'exutoire final.

Visite du site de la SEPUR

Le 16 mai 2023, la CCGM a organisé à l'attention des agents et des élus des 11 communes, une visite sur le site de la SEPUR afin de découvrir les infrastructures de gestion des déchets, à savoir le méthaniseur, la plateforme de co-compostage et le système de gestion des encombrants.

Ces visites permettent une prise de conscience de la nécessité de trier les déchets et d'initier la réflexion sur les solutions à mettre en place pour le tri des biodéchets.



Points d'apport volontaire

Dans le cadre de sa compétence Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets Ménagers et déchets assimilés, la Communauté de communes Gally Mauldre a financé l'installation de deux points d'apport volontaire enterrés pour le verre sur le parking de la gare à Mareil-sur-Mauldre.

Ces installations permettent une meilleure intégration des bacs dans le paysage et présentent de nombreux avantages en termes de sécurité et d'hygiène : moins de déchets au sol, réduction des nuisances olfactives et de la présence de nuisibles.



Composteurs individuels

Dans le cadre de sa mission de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés, la Communauté de communes Gally Mauldre a proposé aux habitants du territoire de faire l'acquisition d'un composteur individuel.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire qui précise que les collectivités doivent proposer à leurs habitants une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables.

La CCGM a fait le choix de promouvoir le compostage individuel en proposant aux habitants du territoire des composteurs à prix attractif.

Réduire ces déchets

Le compostage individuel est une manière de gérer ces déchets. Environ 40 % des ordures ménagères sont composées de déchets organiques et peuvent donc être compostées.

Le geste est doublement bénéfique, il permet de bénéficier d'un amendement organique riche en éléments fertilisants, tout en allégeant sa poubelle.

Cette initiative s'inscrit également dans les actions proposées par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la collectivité et répond à une volonté de promouvoir une démarche environnementale.

Une première campagne de recensement des besoins s'est achevée au mois de septembre 2022 et a permis de recueillir 462 commandes.

Une nouvelle campagne en fin d'année 2023 a permis de recueillir 545 demandes à l'échelle de l'ensemble de la CCGM. La distribution se fera au printemps 2024. Il s'agit d'un modèle de composteur unique et identique à la première campagne. Le composteur est en bois et a une capacité de 400 litres. Le composteur ne comporte ni chrome, ni bore, ni arsenic.

INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS ET CONSEIL EN URBANISME

Cette compétence regroupe à la fois l'aide à la décision apportée aux 11 communes de l'intercommunalité en matière de projets d'urbanisme, de création de logements, d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal et l'instruction du droit des sols (examen technique et juridique des dossiers d'autorisation du droit des sols et propositions de décisions).



Le Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique

Dès sa création le 1er janvier 2013, la Communauté de communes Gally Mauldre s'est dotée d'un service commun d'instruction des autorisations des droits des sols, fruit de la fusion des services communs préexistants sur le territoire.

Cette mutualisation permet de traiter en équipe les dossiers des 11 communes membres, dans des délais plus rapides et grâce à la proximité des lieux, d'échanger facilement avec les personnes dédiées au dossier à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

En effet, les communes de la CCGM souhaitent un service de proximité de qualité et favoriser le développement qualitatif du territoire.

Avec la participation des administrés et des professionnels de l'urbanisme, la Communauté de communes et les communes mènent une action conjointe permettant l'innovation et la création architecturale tout en favorisant la préservation des éléments historiques, paysagers et naturels constituant notre patrimoine et notre cadre de vie.

Un service commun

La création d'un service commun dédié à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) a permis d'assurer des économies d'échelle et de mutualiser les moyens, de faciliter l'organisation et la répartition géographique des instructeurs.

Il permet d'améliorer l'observation de l'évolution urbaine et rurale du territoire communautaire et de développer une culture de sécurisation des actes juridiques, de qualité architecturale et d'insertion dans le milieu environnant.

Cette organisation apporte un service de qualité et de proximité, sans surcoût pour le contribuable.

L'adhésion de la commune au service commun ADS ne modifie pas la compétence et les obligations du Maire en matière d'urbanisme. Le Maire reste responsable de la délivrance des actes, de l'accueil de ses administrés et de la réception des demandes.

Dématérialisation des actes d'urbanisme

Dans le cadre de la Démarche "Action publique 2022" lancée par le Gouvernement et destinée à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, toutes les communes sont concernées par l'obligation légale, depuis le 1er janvier 2022, de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique, dès lors que le pétitionnaire fait le choix de ce mode de transmission.

1,5 millions d'autorisations d'urbanisme sont déposées en France chaque année, plus de 800 à l'échelle de notre Communauté de communes Gally Mauldre (hors Certificats d'urbanismes - CUa).

Objectifs de la dématérialisation

- Simplification des démarches administratives pour le pétitionnaire, qui pourra désormais déposer sa demande d'Autorisation d'Urbanisme (AU) en ligne,
- Fiabilité des données transmises grâce à la capitalisation native des données,
- Transparence sur l'état d'avancement des dossiers d'AU,
- Fluidité dans les échanges avec l'administration,
- Réduction des délais de transmission entre services consultés.

Dans l'attente de la mise en place d'une téléprocédure spécifique à l'échelle de la CCGM, l'ensemble des communes de la CCGM a mis à disposition depuis la fin de l'année 2021 une adresse courriel spécifique, sur laquelle tout pétitionnaire peut déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.

Cette démarche répond légalement à l'obligation de proposer une solution pour déposer une autorisation d'urbanisme de façon dématérialisée. Sur l'année 2023, 47 % des dossiers ont été déposés sous forme dématérialisée, contre 32 % en 2022, un chiffre bien supérieur à la moyenne nationale.

47%

des dossiers déposés sous
forme dématérialisée en
2023



Qui fait quoi ?

Les communes sont le guichet unique des autorisations du droit des sols et assurent :

- Le lien juridique et administratif avec le pétitionnaire : information du public, dépôt du dossier, enregistrement, établissement du récépissé, affichage de l'avis de dépôt, transmissions obligatoires des dossiers à la CCGM selon les délais impartis.
- La rédaction de l'avis du Maire à transmettre au pôle instruction ADS de la CCGM.
- La mise en signature, la notification et l'affichage de l'arrêté de la décision.
- Au titre du contrôle de légalité, la transmission de la décision au Préfet.
- La transmission à la CCGM de l'arrêté de décision signé et notifié de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) et de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité (DAACT).
- La transmission de l'attestation de non opposition à la DAACT au pétitionnaire.
- Le récolement (c'est-à-dire la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation délivrée). Les récolements obligatoires sont énumérés à l'article L.462.7 du Code de l'Urbanisme.

Andelu : 35 actes

- 3 CUa / 1 CUb
- 16 déclarations préalables
- 10 permis de construire
- 5 permis d'aménager

Bazemont : 102 actes

- 2 AT / 36 CUa / 6 CUb
- 40 déclarations préalables
- 16 permis de construire
- 2 permis d'aménager

Chavenay : 102 actes

- 2 AT / 44 CUa / 4 CUb
- 43 déclarations préalables
- 9 permis de construire

Crespières : 150 actes

- 54 CUa / 3 CUb
- 75 déclarations préalables
- 13 Permis de construire
- 3 permis de démolir
- 2 permis d'aménager

Davron : 28 actes

- 3 CUa
- 23 déclarations préalables
- 2 permis de construire

Feucherolles : 179 actes

- 1 AT / 47 CUa / 4 CUb
- 98 déclarations préalables
- 26 permis de construire
- 1 permis de démolir
- 2 permis d'aménager

Herbeville : 29 actes

- 1 AT / 13 CUa
- 12 déclarations préalables
- 1 permis de construire
- 1 permis de démolir
- 1 permis d'aménager

Mareil-sur-Mauldre : 97 actes

- 3 AT / 41 CUa
- 29 déclarations préalables
- 21 permis de construire
- 3 permis d'aménager

Maule : 239 actes

- 3 AT / 89 CUa / 4 CUb
- 107 déclarations préalables
- 29 permis de construire
- 6 permis de démolir
- 1 permis d'aménager

Montainville : 41 actes

- 12 CUa
- 23 déclarations préalables
- 5 permis de construire
- 1 permis d'aménager

Saint-Nom-la-Bretèche : 236 actes

- 6 AT / 86 CUa / 2 CUb
- 113 déclarations préalables
- 26 permis de construire
- 1 permis de démolir
- 2 permis d'aménager

Légende :

AT : Autorisation de Travaux pour les Établissements Recevant du Public

CUa : Certificat d'Urbanisation informatif

CUb : Certificat d'Urbanisation opérationnel

DP : Déclaration Préalable PC : Permis de Construire

PD : Permis de Démolir

PA : Permis d'Aménager

18
autorisations de travaux
pour les établissements
recevant du public

428
certificats d'urbanisme
informatifs

24
certificats d'urbanisation
opérationnel

579
déclarations préalables

158
permis de construire

12
permis de démolir

19
permis d'aménager

810
dossiers traités
(hors CUA)

soit

+ 43%
sur 2018-2023

Le service Instruction Aménagement et instruction des droits des sols assure :

- L'instruction des études de faisabilité ou avant-projets en considération des enjeux, des attentes des élus et du cadre légal (règlements PLU, codes, jurisprudence, textes en vigueur). Proposer des solutions aux difficultés relevées s'avère une étape essentielle dans le rôle de conseil joué par la CCGM auprès des 11 communes membres.
- L'apport d'une technicité architecturale et juridique afin de conseiller et d'accompagner les communes et les pétitionnaires sur leurs projets.
- Des réunions de travail avec les différents intervenants du dossier en vue de faciliter l'instruction à venir et garantir la sécurité juridique des actes qui en découleront.
- L'instruction de la demande (Permis de Construire, Déclarations Préalables, Certificats d'Urbanisme, Permis de Démolir, Permis d'Aménager, Autorisations de Travaux) qui consiste à procéder à l'examen juridique, technique et architectural du dossier. Il s'agit notamment de la vérification du caractère complet du dossier, sa recevabilité et la détermination des délais d'instruction au regard des conditions légales, le contrôle de la conformité du projet avec la réglementation en vigueur et la bonne insertion du projet dans son milieu environnant.
- La consultation des services extérieurs.
- La proposition au Maire de la commune d'un arrêté, le Maire demeurant responsable de la délivrance des actes.
- L'apport d'une aide juridique pour les actes relevant de la police de l'urbanisme (compétence du Maire) à la demande des communes et pour les procédures de recours gracieux et contentieux des tiers.

Des permanences avec l'Architecte des Bâtiments de France sont réalisées tous les mois au Pôle Urbanisme de la CCGM afin d'accompagner les administrés dans leurs projets. Ces permanences permettent de compléter les services proposés aux habitants du territoire.

La compétence GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence prise en charge par l'intercommunalité depuis le 1er janvier 2018.

La Communauté de communes Gally Mauldre exerce cette compétence du fait de la présence du bassin versant de la Mauldre. Celle-ci vient de Beynes en amont, passe par Maule puis se jette dans la Seine à Epône. Par ailleurs, le Ru de Gally qui est un affluent de la Mauldre passe par Chavenay.

À l'échelle du territoire, l'enjeu est double : la restauration écologique (la faune et la flore) et la prévention des inondations (faire en sorte que des inondations comme celle de 2016 par exemple ne se reproduisent plus, par la réalisation d'ouvrages de rétention, ou de systèmes d'alerte).

La Communauté de communes Gally Mauldre, au titre du volet "prévention des inondations" de la GEMAPI, est plus particulièrement concernée par les actions de type "aménagement de bassins versants" et bien sûr "défense contre les inondations". Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles, qui viendraient obstruer l'écoulement naturel.



La restauration écologique de la Mauldre à Maule

La restauration écologique de la Mauldre sur la commune de Maule est menée depuis le courant de l'année 2021 (reméandrage, modification du cours d'eau à trois endroits différents de Maule).

Cette opération complexe est lourde administrativement, car il est nécessaire d'obtenir des riverains particuliers l'autorisation de faire les travaux chez eux.

Le coût de l'opération est de 3 millions d'euros, entièrement subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le projet est porté par la Communauté de communes Gally Mauldre, qui s'appuie sur l'expertise d'un Syndicat Intercommunal, le SMSO, par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage délégué.

Le projet a pour objectif de concevoir et réaliser les travaux qui visent :

- La restauration de la continuité écologique et la renaturation de la rivière de la Mauldre Aval sur la commune de Maule, en particulier au droit des 3 complexes hydrauliques qui bloquent la continuité écologique.
- Une attention particulière est portée sur la stabilité des berges sur les secteurs où une diminution voire une disparition du niveau d'eau sera observée.
- L'amélioration des conditions d'écoulement afin de réduire le risque d'inondation, notamment dans les zones urbaines. Suite aux inondations ayant eu lieu sur le territoire en mai-juin 2016, des solutions visant à ralentir les écoulements, voire stocker temporairement les eaux en période de crue, sont recherchées afin de diminuer l'exposition des personnes et des biens en cas de crue par débordement de la Mauldre.

Transfert de la compétence GEMAPI au SMSO

Par délibération du 19 octobre 2022, le Conseil Communautaire de notre Communauté de communes a approuvé à l'unanimité le transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Seine ouest (SMSO) et a désigné des représentants politiques de la CCGM pour siéger au sein des instances du SMSO. Ce transfert de compétence des communes situées sur le bassin versant de la Mauldre et de ses affluents (pour les communes de Bazemont, Andelu, Maule, Mareil-sur-Mauldre, Herbeville, Montainville) se matérialise par plusieurs actions portées par le SMSO.



La protection contre les inondations sur la commune de Mareil-sur-Mauldre, concernant le secteur du Clos-Bazin :

Dans le cadre d'une cohérence globale du territoire de la Mauldre et en lien avec les travaux de renaturation de la Mauldre à Maule, le SMSO et la CCGM ont souhaité lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour aboutir à des travaux de restauration hydromorphologique de la Mauldre sur la commune de Mareil-sur-Mauldre.

Par ailleurs, la commune est sensible aux inondations, notamment par débordement de la Mauldre. En 2016, le bassin de la Mauldre a été touché par une crue historique. Mareil-sur-Mauldre a été fortement touchée par ces inondations notamment sur le secteur de Clos Bazin.

Suite au transfert de compétence réalisé, le SMSO, sur demande de la CCGM, a établi un marché public portant sur une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique de la Mauldre sur la commune de Mareil-sur-Mauldre.

L'objectif de l'étude est de rechercher :

- L'amélioration de la qualité écologique, piscicole et hydraulique de la Mauldre (reméandrage, renaturation, etc.),
- La maîtrise du risque d'inondation (restauration de zones d'expansions de crues),
- L'amélioration de la connexion entre le cours d'eau et ses milieux connexes (zone humide potentielle),
- La prise en considération de l'intégration paysagère.

Le diagnostic écologique réalisé a mis en évidence des éléments de synthèse.

Atouts de la Mauldre :

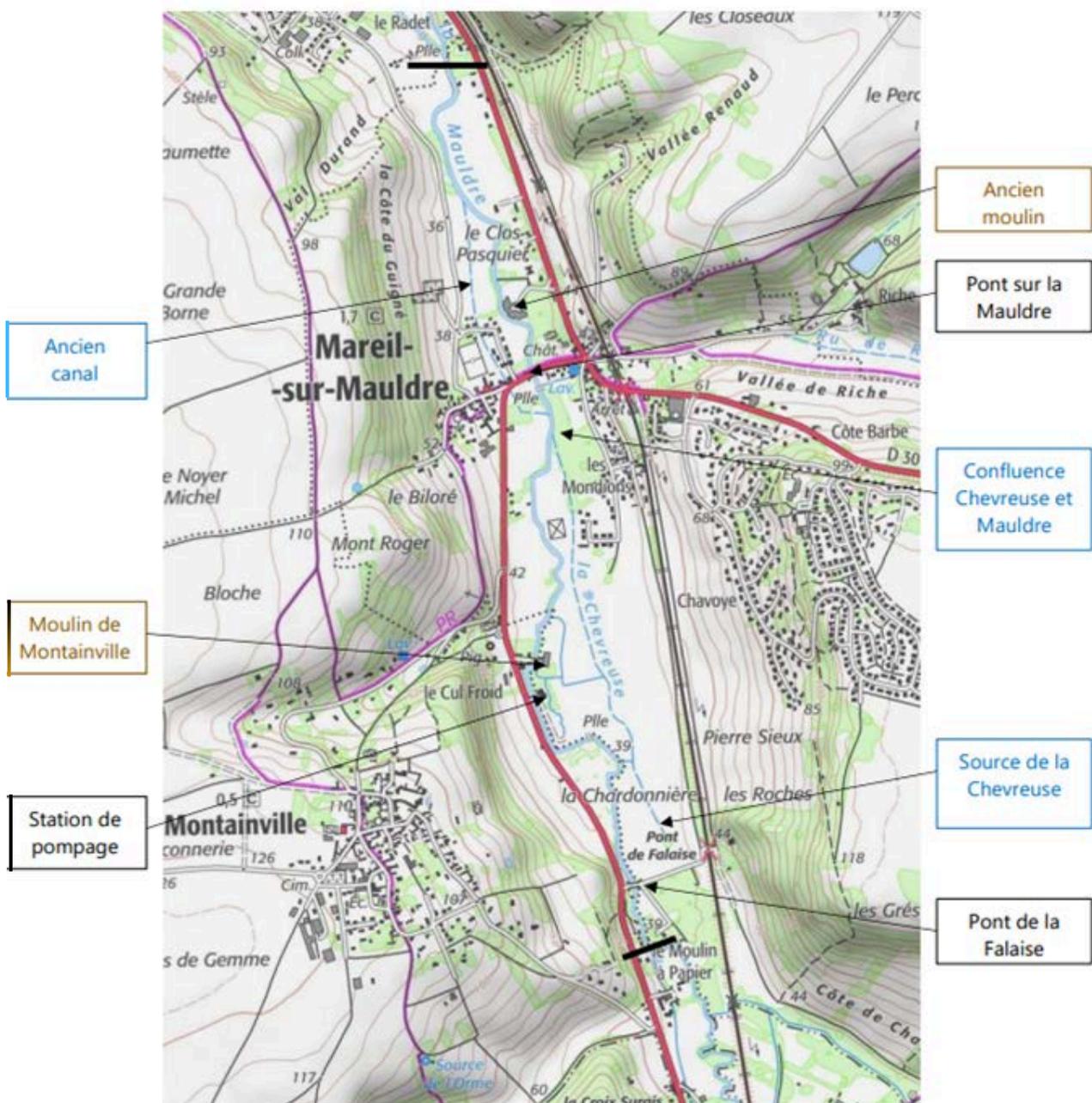
- Tracé en fond de vallée, sauf au droit du Moulin de Montainville et du captage des Bîmes,
- Ecoulements caractéristiques intéressants,
- Berges sont majoritairement végétalisées et naturelles,
- Milieux humides observés entre la Mauldre et la Chevreuse,
- Urbanisation sur le site d'étude modérée.

Problématiques mises à jour sur le linéaire d'étude :

- Absence de continuité transversale : protection de berges, berges hautes...,
- Erosion de berges,
- Altération des milieux biologiques (végétation aquatiques et espèces indésirables et invasives : Bambou, Renouées, Erable Negundo),
- Occupation du lit majeur : peu de bâti en Zone inondable, Secteur du Clos Bazin (bras "oublié").

L'année 2023 a permis le choix par le SMSO et la CCGM d'un bureau d'études (Egis) et la définition précise d'un avant-projet sommaire, afin de pouvoir réaliser en 2024 une étude faune-flore, des rencontres avec les propriétaires privés, l'Architecte des Bâtiments de France et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les travaux d'aménagement pourront ainsi démarrer en fin d'année 2024.



Les scénarii proposés dans l'avant-projet sommaire concernent :

- Le reméandrage ou retalutage des berges,
- La remise en fond de vallée,
- La reprise de la confluence de la Chevreuse,
- Le terrassement de zone d'expansion de crue,
- Le reméandrage sur le secteur du Clos Bazin.

Programme pluriannuel d'entretien

Dans ce cadre, le SMSO, avec l'appui de la CCGM, a envoyé à la Préfecture des Yvelines en novembre 2022, un dossier de Déclaration d'intérêt général (DIG) relatif à un programme pluriannuel d'entretien de la végétation rivulaire sur l'ensemble des rus non domaniaux, affluents de la Seine sur le territoire de compétence du SMSO.

La Préfecture des Yvelines a pris un arrêté préfectoral de DIG en date du 24 juillet 2023, valable jusqu'au 31 décembre 2026.

La Déclaration d'intérêt général (DIG) approuvée permettra d'engager les opérations principales suivantes :

- Un fauchage sélectif sur certains sites pour favoriser le développement d'un cortège herbacé varié, au détriment d'espèces envahissantes (orties, etc.),
- Un débroussaillage sélectif sur certains secteurs, poursuivant le même objectif de diversification en limitant l'expansion de ronciers,
- Des recépages, élagages et abattages sélectifs visant à rajeunir la ripisylve, à favoriser les écoulements des eaux et l'émergence de nouvelles pousses,
- L'entretien d'arbres têtards pour favoriser leur développement et maintenir cette pratique source de diversification du milieu et des habitats,
- Un enlèvement sélectif d'embâcles pour favoriser le bon écoulement des eaux tout en conservant ceux de faible ampleur pour diversifier le milieu naturel,
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, bambou, etc.) en favorisant la réinstallation d'une ripisylve, adaptée aux bords de cours d'eau.

Ainsi, pendant la semaine du 9 octobre 2023, le SMSO a mandaté l'entreprise "Terre et Arbre" afin de procéder au retrait d'une vingtaine d'embâcles à Mareil-sur-Mauldre.



Étude de programmation relative à la réalisation de travaux d'aménagement de restauration hydromorphologique de lutte contre les inondations, et de valorisation paysagère, sur les Communes d'Aulnay-sur-Mauldre, Falaise, Nezel, et Bazemont :

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI au SMSO, la CCGM et le SMSO ont souhaité réaliser une étude visant à produire un scénario d'aménagement de restauration hydromorphologique, de lutte contre les inondations par débordement de la Mauldre et de la Rouase et de valorisation paysagère des communes d'Aulnay sur Mauldre aux communes de La Falaise/Nézel et Bazemont pour la CCGM.

Cette étude fait notamment suite à la crue historique de 2016 ayant entraîné des répercussions importantes sur les communes d'étude.



Un diagnostic approfondi du territoire et l'établissement d'un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) :

À la suite des inondations de mai-juin 2016, le Préfet coordinateur du bassin Seine Normandie a mené une réflexion sur la réduction de la vulnérabilité des bassins versants de la Seine et de la Marne franciliennes, face au risque inondation.

Ceci a conduit à l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), porté par l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Seine Grand Lacs.

Réalisation d'études à l'échelle du bassin-versant de la Seine

La Communauté de communes Gally Mauldre a souhaité par Délibération du Conseil Communautaire du 23 mars 2022, s'engager auprès du Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO) et des autres acteurs de la Mauldre dans un groupement de commandes visant à la réalisation d'études hydrauliques et hydromorphologiques menées à l'échelle du bassin-versant de la Seine Yvelinoise et notamment de la Mauldre.

Cette mission, dont le SMSO est le coordonnateur, a pour objectif la construction de manière concertée d'un programme d'actions visant à réduire le risque inondation et la vulnérabilité du bassin de la Mauldre et à améliorer la résilience des bâtiments communaux et intercommunaux.

À l'occasion de la révision du PAPI, des actions s'inscrivant dans le prolongement de ces études seront inscrites.

Les enjeux de l'étude sont les suivants :

- La restauration hydromorphologique du cours d'eau,
- La diminution du risque inondation,
- La valorisation paysagère des territoires communaux.

Concernant la Commune de Bazemont et le cours d'eau "La Rouase", les enjeux sont les suivants :

- Le cours d'eau est très rectifié sur son linéaire et busé ponctuellement,
- Le lit majeur de la Rouase est majoritairement à destination agricole,
- La ripisylve est très altérée voire inexistante,
- Il existe une forte problématique d'érosion liée à la morphologie du rû,
- Des désordres hydrauliques liés aux ouvrages sont à relever.

Un programme d'aménagement et de restauration

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) engagé se traduit par la réalisation d'un diagnostic approfondi (bilan morphologique, modélisation hydraulique et cartographie des risques d'inondation), la définition d'une stratégie de réduction de l'aléa (stratégie cohérente de bassin versant, cadrage du programme d'aménagement et de restauration à venir), et l'élaboration d'un programme d'aménagement et de restauration (élaboration de scénarii d'aménagement, validation du programme, intégration des résultats dans les mesures non structurelles, etc.).

Le 1er Comité de Pilotage s'est tenu le 12 décembre 2022, l'année 2023 a permis le développement d'un diagnostic territorial approfondi et partagé puis la définition d'une stratégie globale, pérenne et partagée par les acteurs et habitants du territoire.

L'ensemble des instances concernées porte un objectif de labellisation du PAPI pour mi-2026. Les études et travaux doivent pouvoir commencer au plus tôt. Cette révision permettra d'ajouter de nouvelles actions (travaux) et de préciser des actions déjà présentes dans le PAPI mais dont le niveau de précision ne permettait pas encore d'obtenir des décisions de principes pour l'accord de subventions.

DES ÉQUIPES MOBILISÉES

La communication	51
Budget et finances	52
Les ressources humaines	54

LA COMMUNICATION

Le service de la Communication mutualisée, piloté par Gilles Studnia, 1er Vice-Président en charge du développement de la stratégie de communication intercommunale, des nouvelles technologies d'information et de communication, a pour objectif d'informer sur le rôle et l'action de la Communauté de communes Gally Mauldre et de valoriser les divers projets de l'intercommunalité auprès des habitants du territoire. Grâce à plusieurs supports de communication, une Lettre trimestrielle, un site Internet, une newsletter, une page Facebook et un profil Instagram, le service veille à diffuser et partager les informations intéressant l'ensemble de l'intercommunalité.

La Lettre de Gally Mauldre

Le magazine trimestriel de la Communauté de communes Gally Mauldre, tiré à 11 000 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants du territoire, a pour objectif d'informer sur les missions exercées par l'intercommunalité.

Il vise dans le même temps à promouvoir le tissu économique local, notamment par l'intermédiaire de portraits de professionnels.

Il est aussi un outil pour promouvoir les bonnes pratiques, en matière de gestion des déchets et de préservation de l'environnement.

Le magazine se fait également le relai des actualités des communes membres.

Le site Internet

Une refonte du site www.cc-gallymauldre.fr a été initiée en 2023 afin de le moderniser et de le rendre plus fonctionnel.

Les 10 ans de la CCGM

À l'occasion des 10 ans de l'intercommunalité, un livret a été édité et une exposition organisée. Ils retracent les actions menées à bien depuis la création de la Communauté de communes Gally Mauldre.



L'ACTION SOCIALE AUTREMENT

Le rythme effréné, imposé par nos sociétés modernes, nous renvoie souvent une image réductrice voire négative du social, qui repose pourtant sur la solidarité et la sociabilité. C'est en accord avec ces valeurs que la Communauté de communes Gally Mauldre a souhaité construire son action sociale dès sa création. Il est des domaines où la mutualisation des moyens, qu'ils soient humains ou financiers, facilite le quotidien des plus fragiles d'entre nous. Le portage de repas, le maintien à domicile et les centres de loisirs en sont les parfaits exemples.

Dans un autre registre, c'est avec ces mêmes valeurs de solidarité et toujours dans une dynamique de coopération entre nos onze communes, que le centre de vaccination a pu voir le jour et fonctionner durant plusieurs mois. Ces services, dont l'intérêt communautaire n'est plus à démontrer, sont désormais établis et prennent de l'ampleur. L'intercommunalité a donc décidé de renforcer la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » pour lui donner une autre dimension afin d'accompagner au mieux les familles dans leur quotidien.

En dix ans, la CCGM a évolué et avec elle, ses réalités sociales. De ce constat a émergé la volonté d'établir un « état des lieux » des besoins. Observer, échanger, ausculter pour mesurer, comprendre, évaluer et mettre en place dans les prochaines années une politique publique au service des habitants : tel est l'objectif de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) lancée pendant l'année 2023.

Une ABS est, d'ordinaire, réalisée par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes. Avec le soutien de la CAF, la CCGM s'engage à l'échelle intercommunale afin de développer son offre de services à la population ou tout simplement permettre aux bonnes pratiques portées par l'une ou l'autre des communes d'être étendues à toutes celles qui le souhaitent. Cette démarche participative approfondie, nous l'avons confiée à l'expert I'HEA. Nous la menons en partenariat avec les acteurs du territoire, qu'ils soient associatifs, professionnels, techniciens ou élus.

Mais surtout nous la menons avec vous ! Elle est l'occasion de construire ensemble des actions au service du bien vivre. Jusqu'à fin octobre, nous recueillons, grâce au questionnaire que vous avez reçu (et disponible sur le site) vos ressentis, vos souhaits, vos avis.

A son terme, cette ABS, enrichie de statistiques, sera un outil précieux pour renforcer la qualité de vie sur notre territoire et faire en sorte que chacun puisse y trouver sa place.



NATHALIE CAHUZAC
VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS, DES CLSH, DES ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DES SÉNIORS
MAIRE DE MAREIL-SUR-MAULDRE



BUDGET ET FINANCES

C'est un budget volontariste qui a été voté pour l'année 2023 pour construire le développement économique du territoire, renforcer les modes doux de déplacement et la poursuite des actions en faveur de l'environnement avec la mise en place des actions inscrites au PCAET.

Les investissements

Le taux de réalisation global est de 41,5 % et de 27,2 % si on ne prend en compte que les investissements directs de la CCGM hors délégation de maîtrise d'ouvrage au SMSO.

Principaux investissements réalisés en 2023 :

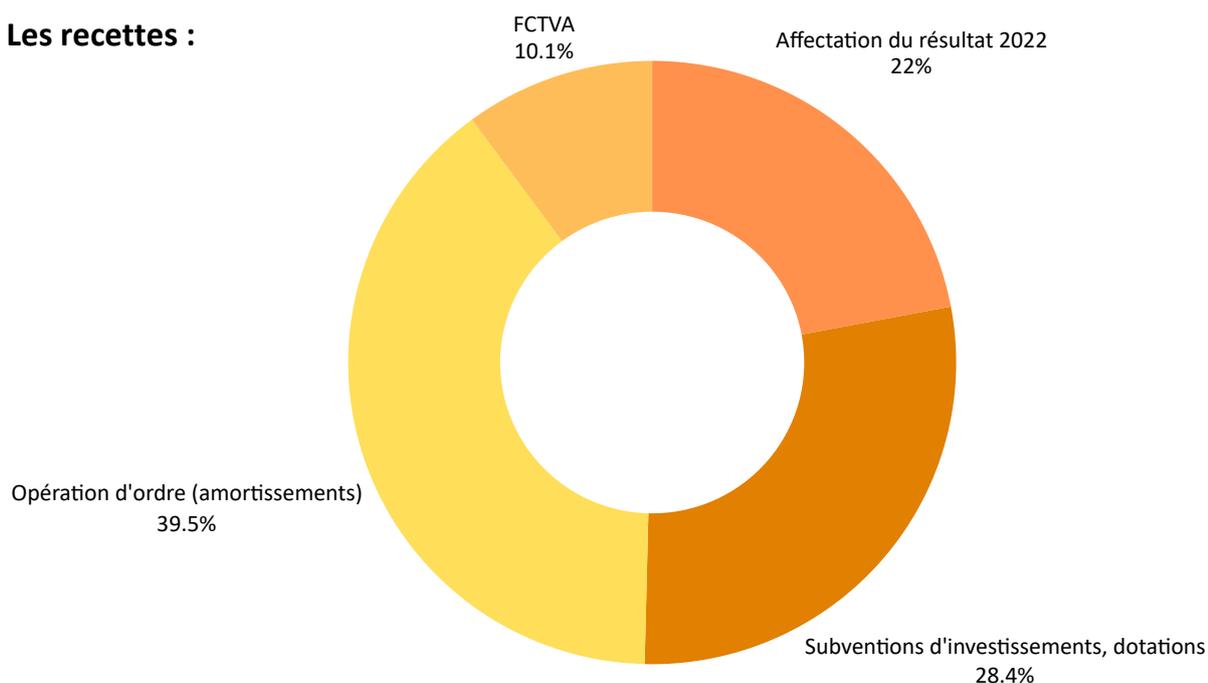
- Travaux de renaturation de la Mauldre financés par l'Agence de l'Eau : 1 321 K €
- Réalisation de l'aménagement de la zone du collège à Feucherolles financé à 60 % HT par le Conseil départemental des Yvelines soit un montant de 1 056 K €
- Travaux d'entretien sur la parcelle de Davron pour 106 K €
- Installation de colonnes enterrées d'apport volontaire de déchets à Mareil-sur-Mauldre pour 37 K €
- Mobiliers pour les centres de loisirs : 7 K €

Pour les investissements :

4 552 202 €
de dépenses

4 821 447 €
de recettes

Les recettes :



Pour le fonctionnement :

9 300 872 €
de dépenses

11 583 663 €
de recettes

+ 10 %

Augmentation de la
dotation forfaitaire

+12.5 %

Augmentation
des produits des
services

Le fonctionnement

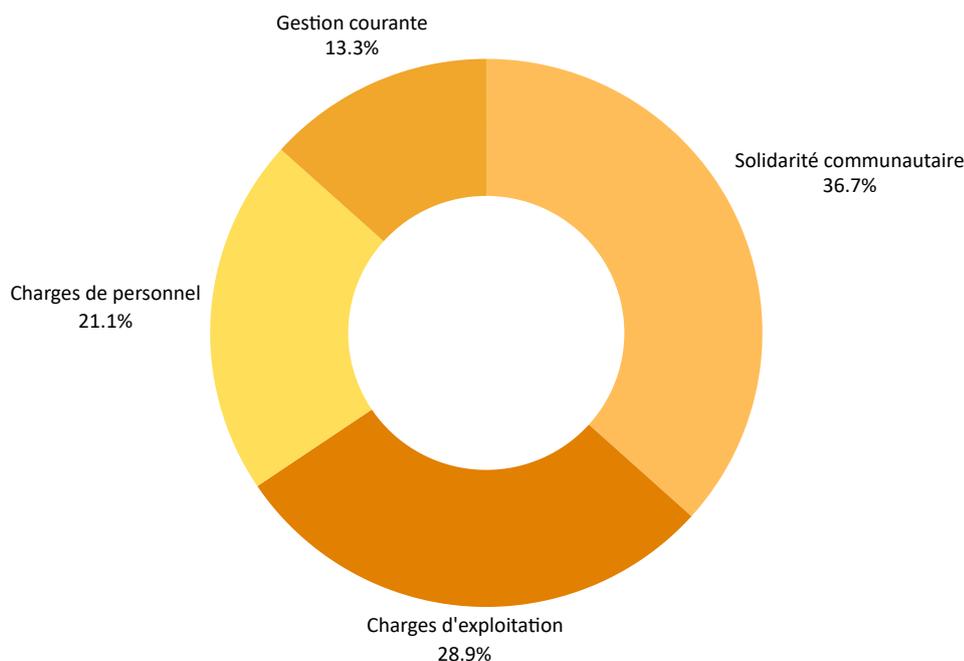
Les dépenses :

- **Les charges à caractère général** : elles sont en hausse de 17,7 % par rapport à 2022, notamment en raison de la hausse des tarifs de nos fournisseurs de repas (+ 29 K €), la hausse du coût de l'énergie (+ 14 K €) et de la hausse du coût de la collecte des déchets (+ 269 K €).
- **Les frais de personnel** : ils sont en hausse de 29.7 %. Cette hausse est liée à des recrutements, notamment pour les centres de loisirs, la mise à disposition d'agents (informatique et sport) ainsi qu'à l'augmentation du point d'indice pour la rémunération de 3.5 %.
- **Les autres charges de gestion courantes** sont en hausse de 11.3 %.
- **Les atténuations de produits** est quasi stable (+2.5 %) en raison de l'augmentation de la participation au SIEED.

Les recettes :

- **Les produits des services** affichent une hausse de 12,5 % en raison de la hausse des tarifs de portage de repas, l'augmentation des effectifs dans les centres de loisirs ainsi que la revente des composteurs aux administrés des communes membres.
- **Les impôts et taxes** sont également en hausse grâce à la dynamique de la fraction de la TVA perçue par la collectivité ainsi que la compensation de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).
- **Les impositions directes** : les taux n'ont pas été augmentés. Elles sont en baisse (-2.8 %) suite à un transfert de chapitre comptable de la CVAE. Sans ce transfert, elles seraient en augmentation de 8.9 %.
- **La dotation forfaitaire** : après avoir baissé de 2016 à 2018, augmenté en 2019 et 2020, s'être stabilisé en 2021, elle a augmenté en 2022 et 2023 à hauteur de 10 %.
- **Les dotations** sont en baisse de 0.5 % en raison du soutien éco mobilier reçu par CITEO via le SIDOMPE (167 K € en 2023) et de la dotation de compensation des groupements de communes (762 K € en 2023).

Répartition des dépenses :



La solidarité
communautaire
(prélèvements
obligatoires)

3,3 M €

En détails :
FPIC (Fonds de
péréquation des
ressources
intercommunales et
communales)
1.04 M €
Attribution de
compensation :
0.7 M €
Contribution au
syndicat SIEED pour
l'enlèvement des
ordures ménagères :
1.6 M €

LES RESSOURCES HUMAINES

La Communauté de communes Gally Mauldre et les communes membres ont établi des conventions portant sur les refacturations partielles de charges payées par les communes et concernant en partie des compétences transférées.

Le personnel de la CCGM

Au 31 décembre 2023 :

- **29 emplois permanents** : 17 agents titulaires à temps complet et 12 non-titulaires dont 1 à temps complet.
- **15 emplois non permanents** qui sont des emplois d'animateurs occasionnels intervenants sur nos 7 centres de loisirs.

Plus de 90 agents des communes membres, au travers de conventions, œuvrent dans plusieurs domaines pour le compte de la Communauté de communes Gally Mauldre pour des services fonctionnels ou des services opérationnels.

29
emplois permanents

15
emplois non-permanents



LES AGENTS DE GALLY MAULDRE

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Direction générale

Karine Déprés

Directrice générale des services

Carine Bousquet

Chargée de la vie des assemblées, du secrétariat de la présidence et de la direction générale des services

Direction des Finances et Ressources humaines

Sylvie Dupré

Directrice des Finances et Ressources Humaines

Valérie Le Bon

Adjointe de direction

Carine Bousquet

Gestionnaire des congés et de la rémunération

Pôle Transport et Déplacements

Karine Déprés

Directrice générale adjointe

Pôle Informatique

Bruno Slowik

Responsable informatique, mutualisé avec Feucherolles

Guichet unique (facturation)

Thomas Delmadent

Mutualisé avec Maule

Pôle Communication

Eléna N'Guessan

Responsable de la communication intercommunale et mutualisée

Agents d'entretien

Edwige Fleuriau

Encadrante d'équipe mutualisée avec Maule

Céline Bicer, Maya Brusco, Floare Cicio

Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique

Matthieu Bourg

Directeur général adjoint des services, Directeur du pôle

Cécilia Fournerot

Adjointe au directeur, en charge du service ADS et de l'Environnement

Vanessa Alonso

Gestionnaire du secrétariat et de l'accueil

Estelle Calmettes

Instructrice du droit des sols

Justine Guérin

Instructrice du droit des sols

Lucie Lepage

Instructrice du droit des sols

Arnaud Queter

Instructeur du droit des sols

Étienne Blin

Chargé du développement économique et du commerce de proximité, Chef de projet du Contrat de Relance et de Transition Écologique

Pôle Équipements culturels et sportifs, ALSH, actions en faveur du sport, de la jeunesse et des séniors

Aurélié Giera

Directrice générale adjointe mutualisée avec Feucherolles

Erwan Villemaine

Chargé de mission équipements sportifs, jeunesse et sports, mutualisé avec Feucherolles

Kevin Neukermans

Coordinateur enfance, jeunesse et directeur du ALSH de Crespières

Pierre Borie

Directeur du ALSH maternel de Saint-Nom-la-Bretèche

Medhi Foughali

Directeur du ALSH élémentaire de Saint-Nom-la-Bretèche

Lucile Picquot

Directrice du ALSH de Feucherolles

Raphaël Mercier

Directeur du ALSH de Chavenay

Florent Mancuso

Directeur du ALSH de Maule

Gaëlle Mouchard

Directrice adjointe du ALSH de Maule et Directrice des ALSH de Mareil-sur-Mauldre et Bazemont

Théo Apparicio, Nicolas Delaunay, Charlotte Eyma, Salima Moussamih, Léa Richard, Corinne Savalle

Animateurs permanents

Eloise Martin

Responsable des affaires sociales

Audrey Vauzelle

Assistante administrative du service de portage des repas

Maya Brusco, Brigitte Cotard, Aziz El Aoumairi

Agents de livraison du service de portage de repas

Cinéma Les 2 Scènes

Xavier Hayard

Directeur

Valérie Le Bon

Adjointe de direction

Simon Nieto

Technicien de cinéma qualifié

Bernard Alain

Opérateur projectionniste

Alexandre Pires

Agent d'accueil et distribution des programmes

Ouleimata Mangane, Dounia Abdelaziz

Agents d'accueil



Hôtel de ville
39 Grande Rue
78 810 FEUCHEROLLES
Tél. : 01 86 36 01 51
www.cc-gallymauldre.fr

Photographies et visuels :
Villes d'Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières,
Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-
Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-La-
Bretèche, service communication, Marie Martinez